

VRS

La vie de la recherche scientifique

débats

stratégies

opinions

dossiers

actions

446
juillet-août-septembre
2026

Prix au numéro : 8€



BOULEVERSEMENTS DANS LA RECHERCHE : REPRENDRE LA MAIN

ZOOM

SCIENCES ET
REPRODUCTION SOCIALE
DES INÉGALITÉS

HORS CHAMP

LA RECHERCHE
EN TEMPS DE GUERRE
PARCOURS ET EXPÉRIENCES D'UNE
LAURÉATE DU PROGRAMME PAUSE

Vous partager
nos bons plans,
c'est ça être
assurément
humain.



PARRAINAGE

25€
OFFERTS*

POUR VOUS ET VOTRE FILLEUL
Parlez-en à votre conseiller



Assurément
Humain

* Montant correspondant à la valeur d'un « panier cadeau ». Les Parrains et les Filleuls peuvent transformer chacun de leur « Panier cadeau » pour commander un cadeau ou une cagnotte dématérialisée selon les choix proposés et les modalités précisées dans l'onglet « Je découvre les cadeaux » de la rubrique « Parrainage GMF » de leur espace sociétaire. Les modalités et conditions d'obtention, la nature et les montants des « Paniers cadeaux » pour les Parrains et les Filleuls sont régis selon le règlement en vigueur au moment de la communication par le Parrain des coordonnées de son(ses) Filleul(s).

Retrouvez le règlement du parrainage GMF sur : [gmf.fr / parrainage](https://gmf.fr/parrainage) ainsi que dans les agences GMF (conditions valables du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2026).

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.

© Getty images.

édito



Boris Gralak
Secrétaire général du SNCS-FSU

Il est urgent de renverser la tendance au décrochage de la recherche publique

Depuis plus de vingt ans, la communauté scientifique et ses représentants syndicaux alertent sur les choix politiques en matière de recherche, notamment sur son sous-investissement chronique ; des choix qui allaient conduire inévitablement au décrochage scientifique de la France. Et les signes de ce décrochage étaient indéniables depuis une quinzaine d'années : décrochage du budget de la recherche par rapport aux autres grandes nations scientifiques, baisse de près de 10 % du nombre de scientifiques titulaires dans les organismes de recherche, baisse du nombre de diplômé-es du doctorat, dégradation des conditions de travail, entraves à la liberté de recherche, rémunérations en stagnation, chute de l'attractivité de nombreux métiers de la recherche...

L'Observatoire des sciences et techniques (OST) du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a publié, fin juillet 2026, une étude intitulée « *La France dans la compétition scientifique mondiale : Radioscopie d'un décrochage ?* ». Les conclusions, basées sur le nombre de publications et leurs « *impact, influence et prestige* », sont implacables. La recherche en sciences du vivant décroche continûment depuis une vingtaine d'années, la recherche en sciences physiques et de l'ingénieur s'effondre depuis une douzaine d'années et la recherche en sciences humaines et sociales, qui se maintenait tant bien que mal, a amorcé à son tour un décrochage il y a quatre ans.

Le pouvoir politique et le ministère chargé de la recherche ne peuvent plus nier le décrochage de la recherche française comme ils le font depuis des années.

Pour le SNCS-FSU, les véritables signes de décrochage sont ceux constatés depuis une quinzaine d'années dans le budget de la recherche, l'emploi scientifique et les conditions de travail, la traduction en termes de publications en étant une conséquence. Il y a une correspondance incontestable entre le budget de la recherche et la production scientifique.

Et là, le décrochage est patent : la France ne consacrait que 0,74 % du PIB en 2023 à la recherche publique, un niveau historiquement bas depuis 1980 ! Les restrictions budgétaires de ces deux dernières années ont placé les organismes nationaux de recherche et les universités dans une situation de déficit structurel inédit, avec une trésorerie disponible réduite à néant en 2026.

Pour renverser la tendance au décrochage de la recherche, il faut donc avant tout augmenter le budget de la recherche publique pour qu'il atteigne au moins 1 % du PIB. À ce titre, le projet de loi de finances 2027 est catastrophique, qui dégrade encore la situation budgétaire de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le SNCS-FSU s'est engagé parmi les initiateurs du collectif « Recherche publique 2027 » pour organiser une série d'initiatives tout au long de la séquence électorale qui s'ouvre, jusqu'au printemps 2027, pour rendre visible la recherche publique dans la société. Il appelle aussi à l'organisation d'une réunion plénière du Comité national de la recherche scientifique en janvier 2027.

sommaire

Édito 03

Il est urgent de renverser la tendance au décrochage de la recherche publique Boris Gralak

Actualités 05

Dossier 09

BOULEVERSEMENTS DANS LA RECHERCHE : REPRENDRE LA MAIN

Coordonné par Chantal Pacteau

L'appauvrissement de la recherche publique : une fatalité ? Philippe Askenazy 10

Un rapport ni bon, ni sage... Pierre Gilliot 13

IRD-CNRS : une histoire de recherche et de coopération à préserver Patrick Monfort et Aline Tribollet 15

Management dysfonctionnel et montée des risques psychosociaux dans la recherche publique Maud Leriche 19

Réflexions sur l'encadrement des doctorants et précaires Maud Leriche et Luke Mac Aleese 23

Encart : Propositions d'actions : signalement et doctorat Maud Leriche

IA et recherche scientifique Nicolas Belorgey 26

Encart : Quand l'IA commence à changer le travail scientifique Chantal Pacteau

La colère des scientifiques face à une planète qui brûle Chantal Pacteau et Patrick Monfort 31

Recherche, pharmacognosie et partenariats public-privé,
un processus aux résultats prometteurs Jean-Hugues Renault, propos recueillis par Claude Didry 34

Zoom 37

Sciences et reproduction sociale des inégalités Clémence Perronnet

Hors-champ 41

La recherche en temps de guerre

Parcours et expériences d'une lauréate du programme PAUSE Shereen Al-Nour

Syndicat national de la recherche scientifique [SNCS-FSU] CNRS Délégation Île-de-France Villejuif, 7 rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tél. : 01 49 58 34 09 - syndicat@sncs.fr - www.sncs.fr

Directeur de la publication : Boris Gralak | Rédactrice en chef : Chantal Pacteau | Comité de rédaction : Florence Audier, Claude Didry, Boris Gralak | Rédaction : Shereen Al-Nour, Philippe Askenazy, Florence Audier, Nicolas Belorgey, Claude Didry, Pierre Gilliot, Boris Gralak, Maud Leriche, Luke Mac Aleese, Patrick Monfort, Chantal Pacteau, Clémence Perronnet, Jean-Hugues Renault, Aline Tribollet, | Montage : Clotilde Péan | Couverture : Shutterstock | Impression et routage : Imprimerie Compédit Beauregard, Z.I. Beauregard, BP 39, 61600 La Ferté-Macé. Tél. : 02 33 37 08 33 - www.compedit-beauregard.fr | Régie publicitaire : ☒ Com d'habitude publicité, 38 rue Fernand Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 05 55 24 14 03. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr - contact@comdhabitude.fr) | La Vie de la recherche scientifique est publiée par le SNCS-FSU, CNRS Délégation Île-de-France Villejuif, 7 rue Guy Môquet, 94800 Villejuif. Tél. : 01 49 58 34 09 - syndicat@sncs.fr
Commission paritaire : 0429 S 07016. ISSN : 0338-1889. Dépôt légal à parution.
Prix au numéro : 8 € – Abonnement annuel (4 numéros) : 25 € (individuel), 50 € (institutionnel).
Les titres sont de la responsabilité de l'équipe de rédaction.



Ont participé à la rédaction des actualités : Florence Audier, Boris Gralak, Chantal Pacteau.

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LA RECHERCHE AU PALAIS DU LUXEMBOURG



Le SNCS-FSU participe à l'initiative du collectif « Recherche publique 2027^{1 2} » avec le Comité national de la recherche

scientifique (sections, conseils scientifiques d'instituts et conseil scientifique du CNRS), l'Association des directions de laboratoires (ADL) et le Collège des sociétés savantes académiques de France. Ce collectif s'engage pour défendre et promouvoir la recherche publique dans la période dangereuse et stratégique en cours, notamment en rendant visible la recherche dans le débat public, ainsi qu'en montrant son caractère essentiel pour nos sociétés et leur avenir.

Mercredi 23 septembre 2027, le SNCS-FSU a co-organisé, avec le collectif, une journée de réflexion stratégique sur la recherche publique au Palais du Luxembourg avec le parrainage du sénateur Pierre Ouzoulias, Vice-président du Sénat³.

Intitulée « Place de la science et de la recherche publique dans la Nation : quels enjeux et quelles priorités pour la prochaine décennie ? », cette journée a réuni, dans un cadre propice au dialogue, des chercheuses et des chercheurs de différentes disciplines et de différents collectifs, des représentant-es d'instances scientifiques nationales, des responsables d'organismes de recherche et d'universités ainsi que des représentant-es des pouvoirs publics, des parlementaires et des collègues d'organisations syndicales. Les 200 participant-es ont pris part aux échanges avec les vingt intervenant-es invités. Ensemble, elles et ils ont engagé une réflexion collective sur les grands enjeux et les orientations qui construiront, dans les années à venir, les relations entre la recherche publique française et la société.

La journée s'est articulée autour de quatre temps forts :

- l'état des lieux de la recherche publique : financement, organisation et conditions de travail ;
- la nécessité d'une recherche libre ;
- le rôle de la recherche et de la formation par la recherche pour affronter les transitions en cours ;
- les moyens à trouver pour investir dans la recherche publique.

1 Communiqué du SNCS-FSU du 02 juillet 2026 : Le SNCS-FSU soutient et appelle à rejoindre l'appel des scientifiques.

2 <https://sncs.fr/2026/07/02/appele-des-scientifiques-investir-dans-la-recherche-pour-pouvoir-choisir-lavenir-2/>

3 Organisation du colloque sur la recherche du 23 septembre 2027
Parrainage : Pierre Ouzoulias, Vice-président du Sénat.

Organisation : le collectif recherche-publique-2027.fr : Assemblée des directions de laboratoires (ADL), Collège des sociétés savantes académiques de France, Comité national de la recherche scientifique par le biais de la C3N, Syndicat national de la recherche scientifique - SNCS-FSU.

Le texte d'appel du collectif « Recherche publique 2027 », intitulé « *Appel des scientifiques : Investir dans la recherche pour pouvoir choisir l'avenir* » a reçu plus de 9 400 signatures*.

Avec le collectif « Recherche publique 2027 », le SNCS-FSU organisera une série d'initiatives, pendant la séquence qui s'ouvre jusqu'au printemps 2027, pour rendre visible la recherche publique dans la société et animer le débat ainsi que pour montrer son caractère essentiel pour nos sociétés et leur avenir**.

* Le SNCS-FSU appelle à signer et faire signer largement ce texte d'appel sur le site de Recherche publique. <https://recherche-publique-2027.fr/>

** Vous pouvez suivre toutes les informations sur le collectif Recherche publique 2027 sur le site de Recherche publique.

Cette initiative est intervenue à un moment stratégique. Des problématiques majeures pour la recherche publique, les organismes de recherche et leurs personnels⁴ se posent à l'ouverture de la séquence électorale présidentielle et législatives : situation budgétaire critique des organismes de recherche et des universités⁵, projet de budget 2027 très inquiétant, propositions de réorganisation du paysage de la recherche formulées notamment par la Cour des comptes⁶, étude alarmante de l'Observatoire des sciences et techniques (OST), du Hcéres⁷, réorganisation du CNRS en sept instituts⁸, projet de rapprochement entre le CNRS et l'IRD⁹, gel du point d'indice des fonctionnaires depuis des années malgré l'inflation, gel des revalorisations de rémunérations des personnels de l'ESR pourtant prévues dans l'accord sur les rémunérations et carrières⁹...

Le colloque a été filmé et la vidéo correspondante sera publiée en ligne et pourra être visionnée en différé sur le site web de l'initiative « Recherche publique 2027 ».



4 Communiqué du SNCS-FSU du 16 septembre 2026 - Pour la recherche française aussi, les signaux sont au rouge.

<https://sncs.fr/2026/09/16/pour-la-recherche-francaise-aussi-les-signaux-sont-au-rouge/>

5 Communiqué intersyndical de la recherche publique du 26 mai 2026 - Appel à la mobilisation et à la manifestation le jeudi 11 juin 2026 contre les restrictions budgétaires dans les organismes de recherche.

<https://miniurl.be/r-6y4p>

6 Note de la Cour des comptes du 21 octobre 2021 - Les universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de responsabilités.

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-universites-lhorizon-2030-plus-de-libertes-plus-de-responsabilites>

7 Étude de l'Observatoire des sciences et techniques du 26 juillet 2026 - La France dans la compétition scientifique mondiale : radioscopie d'un décrochage ?

<https://www.hceres.fr/fr/france-competition-mondiale>

8 Communiqué du SNCS-FSU, SNTRS-CGT et Sud Recherche du 21 juillet 2026 - Un État efficace ne se réduit pas à l'élimination de supposés doublons.

<https://sncs.fr/2026/07/24/un-etat-efficace-ne-se-reduit-pas-a-lelimination-de-supposes-doublons/>

9 Communiqué intersyndical du 3 septembre 2026 - Pour les salaires des agent-es, pour les services publics, pour des choix budgétaires favorables à la fonction publique en grève et en manifestation le 29 septembre !

<https://sncs.fr/2026/09/04/29-septembre-manifestation-pour-les-services-publics/>

COMMUNIQUÉ DE L'INTERSYNDICALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Les lycéennes et les lycéens, qui se mobilisent depuis la semaine dernière pour dénoncer leurs conditions d'études, ont été rejoint-es ces derniers jours par les étudiant-es à Rennes, Marne la Vallée, Lyon, Toulouse, Paris, Besançon, Rouen, Nantes... certains campus ont été bloqués ou fermés.(...)

Nos organisations dénoncent le choix fait par le gouvernement aux abois de répondre à la colère de la jeunesse par la force et la répression policière : charges violentes, utilisation d'armes létales, multiplication des interpellations et des déferements. La simple participa-

tion des lycéen-nes et étudiant-es aux mobilisations ne doit entraîner ni sanctions ni poursuites. Nos organisations apportent leur soutien aux personnels, étudiant-es et lycéen-nes blessé-es.(...)

Le gouvernement doit apporter des réponses budgétaires et politiques immédiates aux revendications. La colère qui s'exprime est légitime. Le gouvernement porte une très lourde responsabilité dans l'aggravation de la situation.(...)

<https://themetanews/wp-content/uploads/2026/08/260721-Communique-de-ISESR.pdf>



Le traitement médiatique se focalise sur les violences en marge du mouvement plutôt que sur ses causes. « Selon une stricte logique comptable, les "violences" en marge du mouvement sont neuf fois plus importantes, selon France 2, que les causes ou les revendications du mouvement lui-même. Les violences policières n'existent quasiment pas... »

Acrimed : Au JT de France 2 : poubelles brûlées partout, revendications des lycéens nulle part. <https://www.acrimed.org/Au-JT-de-France-2-poubelles-brulees-partout>

PAYER POUR RELIRE ? ILS ONT TESTÉ

De la publication d'articles à l'attribution de financements, l'évaluation par les pairs (*peer review*) est essentielle au fonctionnement de la recherche. Elle permet aux scientifiques d'examiner les travaux de leurs collègues, de les discuter, de les corriger ou de les remettre en question. Cette tâche, très chronophage, n'est pas rémunérée. Alors que le système est de plus en plus critiqué, en particulier avec l'explosion du nombre de publications, certains scientifiques se demandent s'il ne serait pas temps de payer les évaluateurs.

Dans un article de *TheMetaNews*, publié en partenariat avec l'association des responsables de l'information scientifique et technique des organismes de recherche français publics ou d'utilité publique (EPRIST), Noémie Berroir fait l'état des lieux du débat, tout en concluant que « avec le recours croissant à l'IA, la question pourrait de toute façon devenir anecdotique. Certaines revues ont déjà passé le cap, comme le New England Journal of Medicine AI (*NEJM AI*)... »

<https://themetanews/payer-pour-relire/>

Victoire pour la liberté académique. Le 15 juillet, le tribunal administratif de Paris a annulé la décision du Collège de France d'interdire le colloque « La Palestine et l'Europe : poids du passé et dynamiques contemporaines », prévu en novembre 2025, jugeant cette annulation disproportionnée et entachée d'une erreur d'appréciation.

<https://fsu.fr/communique-commun-une-victoire-importante-pour-la-liberte-academique/>

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 : VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

Le vote aux élections professionnelles se déroulera par voie électronique du jeudi 3 décembre 2026 à 9h au jeudi 10 décembre 2026 à 17h. Les personnels des organismes de recherche seront appelés à voter :

- au comité social d'administration (CSA) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), au CSA de leur établissement employeur (CNRS, Inserm, Inria, IRD...);
- et, le cas échéant, au CSA de l'université qui héberge leur unité mixte de recherche.

Le vote à la commission administrative paritaire (CAP) se fait en fonction de sa catégorie professionnelle : CAP des chercheur-es, CAP des ingénieur-es ou CAP des technicien-nés.

Avec les autres organisations syndicales, le SNCS-FSU a demandé et obtenu que les personnels des organismes de recherche puissent voter sur une unique plateforme pour ces trois ou quatre votes. Toutes les informations seront envoyées par courriel.

Les élections professionnelles sont un enjeu majeur : leurs résultats déterminent la représentation syndicale

au MESRE, dans chaque établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche et à l'échelle de l'ensemble de la fonction publique.

Il est essentiel que la participation soit la plus importante possible et d'apporter un maximum de voix aux listes présentées par le SNCS-FSU dans les organismes de recherche, ainsi que la liste FSU au MESRE, afin de défendre et promouvoir la recherche publique et tous ses personnels.



À NE PAS MANQUER



Science at a turning point est le premier bilan mondial des réalisations de la Décennie internationale des sciences au service du développement durable (2024-2033), lancé lors de sa première conférence mondiale à Paris, du 15 au 17 juillet 2026.

<https://miniurl.be/r-6y00>

« Avec le projet de loi sur la régulation de l'enseignement supérieur privé, voté au Sénat lundi 1^{er} juin, il ne s'agit même plus de favoriser l'enseignement supérieur privé ou de le "réguler", mais de déréguler l'enseignement supérieur et la recherche. »

Laurence Maurel et Emmanuel de Lescure, octobre 2026. L'enseignement supérieur privé lucratif à l'assaut du public.
<https://www.snesup.fr/sites/default/files/2026-09/snesup-ndeg-745.pdf>

LES SCIENTIFIQUES, DES CITOYENS COMME LES AUTRES ?

Fruit d'un an et demi de réflexions communes entre l'équipe de *TheMetaNews* et le laboratoire GEMASS (Sorbonne Université/CNRS), avec le soutien de la Casden Banque populaire, une étude sur le comportement des scientifiques dans la cité vient d'être lancée. Elle se base sur un questionnaire qui s'adresse aux chercheur-es et enseignant-es-chercheur-es, technicien-nés, ingénieur-es, personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour explorer une question centrale :

dans quelle mesure les scientifiques, par leur métier, leurs valeurs et leurs engagements, sont-ils des citoyens comme les autres ?

Répondre à l'enquête ici :

<https://framaforms.org/enquete-tmn-gemass-1788772248>

Un rendez-vous en mars prochain est prévu pour connaître les résultats de cette étude.

EN ALLEMAGNE, LA DFG CRITIQUE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE L'AFD

Le 30 juin 2026, à l'occasion de son assemblée générale, la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG¹), l'agence fédérale allemande de financement de la recherche, s'est opposée publiquement aux orientations du parti d'extrême droite AfD (*Alternative für Deutschland*) en matière de politique scientifique, car contraires aux valeurs de

1 La DFG – la Fondation allemande pour la recherche – est une association de droit privé regroupant les universités, les organismes de recherche et les académies scientifiques allemands, ce qui lui confère une gouvernance largement assurée par la communauté scientifique.

liberté académique, de coopération internationale et d'accueil des étudiants étrangers.

Elle vient de publier un « *Position Paper on Strengthening the Academic Freedom and Resilience of Research* »² qui décrit des scénarios de menace potentiels ou déjà réels, ainsi que des pistes d'action.

2 Résumé en anglais du *Positionen papier zur Stärkung der Freiheit und Resilienz der Wissenschaften*: <https://www.dfg.de/en/news/news-topics/announcements-proposals/2026/ifr-26-45>

Après la suspension pendant un an des opérations d'évacuation de lauréat·e·s PAUSE et près de deux ans d'attente pour certains, 13 artistes et scientifiques de Gaza soutenus par le programme ont enfin pu rejoindre la France les 26 et 27 août, aux côtés de 12 étudiant·e·s boursiers du gouvernement français.

* <https://miniurl.be/r-6xmr>



Selon le nouveau rapport « *Free to Think 2026* » publié par *Scholars at Risk* (SAR), la répression étatique violente et l'ingérence du gouvernement dans l'autonomie universitaire sont à l'origine du recul mondial de la liberté académique.

<https://www.scholarsatrisk.org/resources/free-to-think-2026/>



<https://miniurl.be/r-6xmq>

En Ukraine, une nouvelle phase de la guerre, dite « des entrepôts », a mené à la destruction de près de dix millions d'ouvrages en six semaines. « Une maison d'édition est une institution qui contribue directement au développement de la culture et de l'identité, rappelle Dmytro Kuleba, ministre des affaires étrangères pendant les premières années de l'invasion et auteur chez Knyholav. La Russie ne reconnaît pas l'identité ukrainienne, attaque des monuments, détruit des livres. [...] Tout cela doit être considéré comme relevant d'une stratégie, d'un nettoyage culturel. »

* <https://miniurl.be/r-6xmo>

UN NOUVEAU « JOB ÉTUDIANT » AU ROYAUME-UNI : PAYER SES ÉTUDES AVEC SES OVOCYTES

« Face à la précarité financière et au coût élevé des études, de plus en plus d'étudiantes d'Oxford et de Cambridge répondent aux sollicitations des banques d'ovules étrangères et des cliniques de procréation assistée, qui les

approchent pour faire un don d'ovocytes rémunéré. Une pratique qui offre entre 3 000 et 9 000 livres sterling (de 3 400 à 10 400 euros). »

<https://miniurl.be/r-6xmn>

ARGENTINE: CLASSES PUBLIQUES ET MARCHÉ DE LA COLÈRE

Le conflit entre la communauté universitaire et le gouvernement libertarien du président Milei s'est intensifié en août et septembre 2026, celui-ci refusant d'appliquer la loi que le Congrès argentin a votée pour la revalorisation des salaires et l'augmentation du budget de fonctionnement des universités.

Début septembre, les négociations collectives avec le ministère du Capital humain ont échoué. Le 15 septembre,

les enseignants et les étudiants ont investi la Place de Mai à Buenos Aires pour y organiser des « classes publiques » (des cours magistraux de biologie ou de médecine dispensés dans la rue) afin de sensibiliser la population. Le mouvement a convergé le 19 septembre avec la « Marche de la Colère » (*Marcha de la Bronca*) dans plus de soixante-dix villes, unissant étudiants, enseignants et mouvements sociaux contre les coupes budgétaires.

<https://miniurl.be/r-6xmp>

Chantal Pacteau

Bouleversements dans la recherche : reprendre la main

On n'a jamais autant eu besoin de scientifiques pour comprendre les transformations du monde, et jamais leur parole, leurs institutions et leurs moyens n'ont été autant fragilisés. La recherche publique française est aujourd'hui confrontée à une succession de bouleversements qui sont principalement le résultat de décisions politiques. Son appauvrissement (diminution des moyens, dégradation des rémunérations, multiplication des contrats précaires, charges administratives croissantes...) résulte de choix qui, depuis plusieurs années, privilégient le financement sur projets, la mise en concurrence et une conception toujours plus gestionnaire de l'activité scientifique.

Les propositions récurrentes de transformation du paysage institutionnel, telles que la réduction du rôle des organismes nationaux de recherche, voire leur transformation radicale, s'inscrivent dans cette logique. Le projet d'intégration de l'IRD dans le CNRS en fournit une illustration particulièrement importante : derrière une réorganisation administrative se jouent des missions scientifiques, des coopérations internationales, des implantations outre-mer et à l'étranger, mais aussi l'avenir de ses personnels. Une réforme de cette ampleur ne peut être une simple affaire d'organigramme.

Ces transformations ont également des effets très concrets sur le travail. Dans les laboratoires, l'empilement des procédures, la dématérialisation, la multiplication des outils de gestion et l'affaiblissement des fonctions support contribuent à l'intensification du travail et à la montée des risques psychosociaux. Les dispositifs destinés à prévenir les violences, discriminations et harcèlements existent désormais, mais leur fonctionnement reste trop souvent insuffisant. La question est particulièrement sensible pour les doctorant-es, postdoctorant-es et personnels précaires.

Dans le même temps, une transformation technologique majeure est à l'œuvre. L'IA modifie déjà les pratiques de recherche, la production et l'évaluation des connaissances. Elle peut constituer un outil puissant, mais elle pose aussi des questions fondamentales sur la qualité, l'originalité, la vérification des résultats et, plus largement, sur l'essence du travail scientifique. Là encore, il faut pouvoir décider collectivement de comment faire avec cette technologie.

Dans les sciences de la durabilité, le paradoxe est saisissant. Jamais les connaissances scientifiques sur les changements globaux dont le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, les risques sanitaires, les inégalités, la justice environnementale, les coûts et bénéfices des transitions, les villes, les transports et l'aménagement du territoire... n'ont été aussi nombreuses. Jamais les observations n'ont été aussi précises, les modèles aussi puissants, les alertes aussi documentées ; et pourtant, jamais le décalage n'a semblé aussi grand entre les savoirs et l'urgence des décisions à prendre. Un décalage qui nourrit toujours plus la détermination à se faire entendre et à défendre les conditions de l'habitabilité de la planète mais aussi une colère croissante face au *greenbacklash*, à la destruction des moyens publics d'expertise...

La recherche doit aussi pouvoir construire des relations nouvelles avec le monde économique. Les expériences de partenariat public-privé montrent qu'une coopération peut contribuer à ouvrir de nouveaux champs de recherche, y compris fondamentale, à condition qu'elle repose sur des objectifs clairs, une relation de confiance et la préservation de l'autonomie scientifique.

Reprendre la main, c'est vouloir que les transformations de la recherche soient discutées, évaluées et maîtrisées collectivement. C'est défendre des organismes capables de porter une politique scientifique de long terme, des emplois stables, des conditions de travail dignes, une véritable protection des personnels – statutaires et précaires – et des doctorant-es, une utilisation raisonnée des technologies nouvelles et une recherche capable de répondre aux grands défis de notre temps.

La recherche a besoin que celles et ceux qui la font puissent enfin reprendre la main sur les transformations qui la bouleversent. Ce dossier entend ouvrir le débat.

L'appauvrissement de la recherche publique : une fatalité ?

L'appauvrissement de la recherche publique est le résultat de choix politiques. Les conditions de financement de la recherche publique déterminent celles du travail des personnels de la recherche. En France, leur détérioration n'est pas la conséquence d'une contrainte budgétaire qui imposerait de « faire des économies » mais bien de choix politiques absurdes ou malheureux depuis 1993. Le résultat des politiques scientifiques ambitieuses menées par la Finlande et la Belgique en témoigne.

Philippe Askenazy
Economiste au CNRS,
Centre Maurice Halbwachs

Les conditions de travail des personnels de la recherche publique sont largement tributaires des financements de l'État et des processus de leur allocation. La dégradation des premières dans toutes ses dimensions psycho-sociales – déclasserement salarial, précarité prolongée avant d'accéder à un poste fixe, surcharge administrative, manque de moyens pour effectuer un travail bien fait etc. – est bien la résultante des seconds. Il est donc utile de se plonger dans les mécanismes qui déterminent le financement public de la recherche au sein de l'État central, les collectivités locales n'ayant qu'un apport mineur puisque la recherche est hors de leur compétence.

LE TOURNANT MAJEUR DE 1993

Sous les différents gouvernements socialistes de mai 1988 à mars 1993, Hubert Curien détient, pour la seconde fois, le portefeuille de la recherche, avec le soutien permanent du président de la République, François Mitterrand. Dans cette période, le ministère de la recherche exprime les besoins de la recherche française et le ministère en charge du budget s'emploie ensuite à trouver les financements. La France est alors le quatrième pays le plus intensif en

R&D au monde, avec plus de 2,3 % de sa richesse nationale déployée. À elle seule, la recherche publique pèse alors 0,9 % du PIB. Le budget initial de 1993, voté par une majorité de gauche agonisante, maintient encore son ambition en matière de recherche publique.

En février de la même année, aux États-Unis, tout juste arrivés au pouvoir, le président Bill Clinton et son vice-président Al Gore publient un document explicitant la stratégie de croissance pour faire rentrer leur pays dans le XXI^e siècle : une stratégie basée sur la technologie. Ils y exposent les bases de l'économie de la connaissance et le déploiement d'internet. Leur stratégie repose notamment sur un redéploiement du dividende de la fin de la guerre froide. On ne parle pas de la fin de l'histoire, mais les dépenses militaires – y compris dans le domaine de la recherche – peuvent enfin décroître significativement. Que faire de cette manne, que faire des personnels de recherche militaire travaillant dans le privé comme dans le public ? Plutôt que de fermer des laboratoires militaires, les technologies se doivent de devenir mixtes, voire civiles. Des laboratoires de recherche les plus pointus aux lycées les plus isolés, l'accès à internet doit être garanti dans les trois ans *via* un investissement public massif.

Ce document est lu en Europe. Plusieurs pays se lancent alors eux-aussi dans la course à l'économie de la connaissance. D'autres restent à quai, dont la France.

En mars, quelques jours donc après la publication de la stratégie américaine, une nouvelle majorité arrive au pouvoir en France. La situation économique du pays offre des similitudes avec l'actuelle. En particulier, le déficit public devrait, selon les prévisions, dépasser 5,5 % du PIB, alors que le traité de Maastricht vient tout juste d'être ratifié. Il sera *in fine* de 6,5 % du PIB au sens de Maastricht. Une des étoiles montantes de la droite, François Fillon, accède au poste de ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) bien qu'il n'ait aucune expérience sur le sujet. Lors de son premier discours devant un aéropage de responsables de l'ESR, il clame « *ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis seulement quinze jours, vous n'attendrez pas de moi que je vous indique la politique qui sera celle du gouvernement* ».

UNE BASCULE IRRÉVERSIBLE

Un ministre sans politique laisse les mains libres à Bercy qui dispose, lui, d'une vision de la recherche française et qui est investi d'une mission de rétablissement des comptes publics. La bascule

de pouvoir du ministère de la recherche vers Bercy sera irréversible. Alors que François Fillon est ministre de l'ESR, la décision budgétaire est dans les mains du ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (du 30 mars au 29 novembre 2004), Nicolas Sarkozy, le plus puissant des loups de la droite. Il s'entoure d'un cabinet de choc. Alexandre de Juniac, futur patron d'Air France-KLM, y côtoie Frédéric Oudéa, futur PDG de la Société générale (et mari d'une éphémère ministre en charge de l'éducation nationale du gouvernement Attal).

À cette époque, quel est le diagnostic dominant dans les couloirs de Bercy sur l'état de la recherche française ? De manière schématique, la France dispose d'une recherche forte ; mais elle se distingue par un poids de la recherche publique, relativement à la R&D privée, supérieur à celui d'autres grandes nations scientifiques, dont les États-Unis.

La faiblesse du privé est interprétée comme la résultante de deux facteurs. Le premier serait l'effet d'éviction par une recherche publique biberonnée à un soutien public particulier à visée militaire – devenue moins urgente – et par des recrutements massifs d'enseignants-chercheurs pour suivre la démographie étudiante : une recherche publique trop attractive pour les talents empêcherait le privé d'en bénéficier. Le second facteur serait la posture des chercheurs publics, enfermés dans leur tour d'ivoire, refusant de collaborer avec le privé « contrairement à l'étranger ». La solution miracle s'esquisse alors : en appauvrissant la recherche publique, en limitant les recrutements, on obtient un triple dividende : des jeunes qui se tourneront vers les laboratoires privés ; des chercheurs publics qui descendront de leur tour d'ivoire pour trouver des financements privés et collaborer avec l'extérieur ; et des économies budgétaires.

Un raisonnement absurde : ce sont au contraire des universités et orga-

nismes de recherche bien dotés qui sont attractifs pour le privé, qui peuvent prendre des risques de collaborer avec le privé, et surtout, qui produisent des flux suffisants de docteurs et scientifiques pour nourrir à la fois la recherche publique et privée, « comme à l'étranger ». Ce raisonnement s'est soldé par le décrochage de la France en matière de recherche. En à peine dix ans, seul pays de l'OCDE à voir sa part de la R&D dans le PIB reculer, la France se retrouve au douzième rang selon cette métrique, dépassée entre autres par l'Allemagne, l'Autriche, la Corée du Sud et le Danemark.

« SAUVONS LA RECHERCHE »

Après une décennie de disette, l'année 2003 sonne la naissance du mouvement « Sauvons la recherche ». Il revendique notamment que l'objectif fixé par les pays européens au sommet de Lisbonne en 2000 soit respecté, soit 1 % du PIB consacré à la recherche publique. La mobilisation monte en puissance. Enfin conscient d'une croissance mondiale tirée par l'économie de la connaissance, Bercy est alors d'accord pour faire un effort. La décision est dans les mains du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie d'alors (du 30 mars au 29 novembre 2004), hasard historique, Nicolas Sarkozy. Ce dernier donne son accord à condition que les financements ne soient pas distribués indistinctement : ils doivent être contrôlés pour retenir les plus « excellents » et « pertinents » autour de priorités. En outre, en renforçant la concurrence entre équipes publiques et en accroissant la bureaucratie, on s'assure que les personnels de la recherche seront occupés à autre chose qu'à se mobiliser collectivement. Créée début 2005, l'Agence nationale de la recherche (ANR) sera un des premiers fers de lance de cette politique.

Avec le décalage temporel entre dépôts des projets et dépenses effectives, les dépenses publiques de R&D ne

remontent légèrement qu'en 2007, au début de la présidence Sarkozy

LA LOLF, DOUBLEMENT REDOUTABLE POUR LA RECHERCHE PUBLIQUE

Entre temps, la LOLF (Loi organique des lois de finance) est entrée en vigueur en 2006. Comme pour d'autres pans des services de l'État, elle est doublement redoutable pour la recherche publique. D'une part, elle introduit le compte d'affectation spéciale, le « CAS pensions ». Il s'agit d'une caisse fictive, assurant un équilibre comptable du régime des pensions versées par l'État à travers des cotisations des employeurs publics. Plus le poids des pensions est important, plus le coût du travail affiché d'un fonctionnaire d'État est important, sans que ces cotisations fictives n'aient le moindre rapport avec le niveau de la pension qu'obtiendra le fonctionnaire d'État. Le régime est de plus en plus massif, notamment du fait des départs à la retraite des anciens fonctionnaires de certaines entreprises publiques privatisées comme France Télécom (même passés chez Orange, ses personnels avaient gardé leur statut). Le coût du travail d'aujourd'hui des fonctionnaires d'État reflète ainsi pour une part les privatisations décidées des décennies auparavant. Résultat : pour les mêmes droits, un employeur public paye fictivement des cotisations retraites doubles pour un fonctionnaire d'État que pour un fonctionnaire hospitalier ou territorial. Or, en ajoutant aux dépenses publiques de recherche les cotisations du CAS pensions – les personnels fonctionnaires de l'ESR sont des fonctionnaires d'État – l'État peut « maquiller » une baisse effective de l'effort de recherche publique par rapport au PIB. Il ne s'en prive pas.

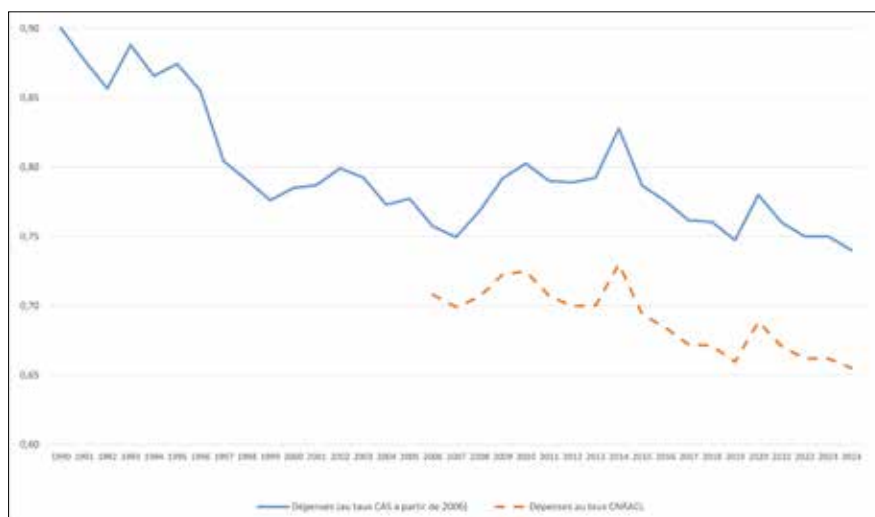
Sans rentrer dans les détails des manuels d'Eurostat, inclure la totalité du CAS pensions n'en respecte pas l'esprit, ni ne l'exclue totalement. En Allemagne, où la question est inverse – il n'y a aucune cotisation retraite pour les fonctionnaires, les pensions étant

fiscalisées –, une cotisation reflétant le niveau des futures pensions du fonctionnaire est simplement rajoutée dans les statistiques de dépenses publiques. Un tel exercice est complexe mais remplacer le taux du CAS par celui pratiqué pour les deux autres fonctions publiques (régime CNRACL) s'en rapproche. Pour la France, cela donnerait la courbe en pointillés sur le Graphique 1 : nous serions désormais bien en deçà de 0,7 % de R&D publique¹.

D'autre part, la LOLF a procédé, dans un objectif affiché de transparence, à une bascule des crédits d'impôts – dont le crédit d'impôt recherche (CIR) – de la partie dépenses à la partie recettes. En contradiction avec les conventions statistiques européennes, un crédit d'impôt n'est plus une dépense, une forme de subvention, mais une moindre recette dans le débat budgétaire français. Et, le Parlement doit adopter en premier les recettes pour aborder les dépenses.

Cela peut sembler anodin mais cela ne l'est pas. Il devient en pratique impossible pour les parlementaires de discuter d'un vase communiquant entre CIR et financement public de la recherche : toute baisse du CIR dans la partie recettes tombe dans le budget général et ne peut être ciblée vers une mesure de la partie dépenses où figurent les moyens alloués à la recherche publique. Seul le gouvernement peut le faire en amont, et donc, Bercy.

Or, nouvellement élu en 2007, le président Sarkozy, flanqué de son premier ministre Fillon, se laisse convaincre par des capitaines d'industrie de la nécessité de renforcer le soutien à la R&D. Le choix politique est fait alors de se reposer essentiellement sur un unique outil, le CIR, dans l'objectif de faire enfin décoller la R&D. À grands coups de simulations, la prose de Bercy prévoit alors d'assurer, d'ici 2020, le respect du fameux objectif global de Lisbonne de



Graphique 1 : Dépenses intérieures de R&D exécutées par l'État, les universités et les institutions privées sans but lucratif (ISBL) de 1992 à 2024.

Lecture : En 2023, les dépenses sont de 0,75 % du PIB avec le taux du CAS et de 0,66 en appliquant le taux du CNRACL.

Note : les institutions sans but lucratif (ISBL) sont rajoutées, car largement financées par le public et participant de fait à la recherche publique (Institut Curie, Institut Pasteur, Institut national de recherche et de sécurité...).

Sources : Insee, SIES, estimations de l'auteur. Données provisoires pour 2024.

3 % du PIB en R&D, grâce à ce dispositif concocté dans ses murs. Même si depuis la promesse s'est évanouie, la boîte de Pandore demeure ouverte. La refermer nécessiterait, pour reprendre l'image classique des juristes fiscaux, de s'opposer à de multiples chiens qui gardent cette niche fiscale. Celle-ci engloutit désormais près de 8 milliards d'euros, deux fois le budget du CNRS.

FAUT-IL SE RÉSOUDRE À LA FATALITÉ ?

Il ne faut pas se résoudre à la fatalité. Des exemples sont inspirants. En 1993, la Finlande est enfoncée dans un gouffre économique, emportée par la chute du bloc soviétique, son principal partenaire commercial. Le taux de chômage y dépasse 15 %, les finances publiques sont exsangues avec un déficit abyssal. Et pourtant, le pays choisit, pour rebondir, d'investir massivement dans la connaissance, ses universités, ses centres de recherche, pour fournir au plus vite aux entreprises une expertise et un vivier pour surfer sur la révolution numérique. Rapidement la Finlande devient un des pays les plus intensifs en recherche dépassant, dès le début du siècle, les fameux 3 % du PIB.

Plus récemment et plus proche de nous, la Belgique. Là-aussi le miracle est spectaculaire. L'investissement total en R&D a doublé en quelques années pour atteindre 3,5 % du PIB en 2020. Là-aussi, le choix de réussite est délibéré dans les régions comme au niveau fédéral s'appuyant sur une multiplicité de leviers y compris en copiant le CIR français : ce dernier s'est avéré comme en France totalement inefficace contrairement à d'autres aides aux entreprises². Et pourtant, la Belgique frôlait un endettement public de 100 % du PIB lorsque cette politique ambitieuse a été lancée. Cette politique n'a depuis pas résolu la dette publique (110 % en 2026 et plus de 5 % de déficit public, des niveaux similaires à ceux français) mais elle a fait de la Belgique une grande nation scientifique.

Ce n'est donc pas l'argent qui manque à la France pour bâtir une stratégie en matière de recherche et d'innovation mais bien une vision, une volonté politique.

¹ Comme le choix conventionnel actuel n'est pas tenable par rapport aux exigences de comparabilité internationale, de « vrais » chiffres des dépenses publiques de recherche devraient être publiés à terme, peut-être d'ici 2030, par la statistique publique.

² Voir le rapport d'évaluation des dispositifs par le Bureau Fédéral du Plan.
https://www.plan.be/sites/default/files/documents/ART_014_12729_FR.pdf

Un rapport ni bon, ni sage...

À quelques mois des élections générales en France, un rapport encore « confidentiel » de la Cour des comptes proposerait la fusion avec l'Agence nationale de la recherche (ANR) des organismes de recherche nationaux tels que CNRS et Inserm, et le transfert de leurs personnels dans les universités. La cour reprend les grandes orientations de ces précédentes analyses concernant l'enseignement supérieur et la recherche, sans tirer aucun enseignement du décrochage actuellement constaté de l'activité scientifique en France, en proposant d'accentuer au contraire la politique qui a conduit à cette situation. Et aussi en préconisant de priver la France de ses plus solides outils de coordination de l'effort de recherche.

Pierre Gilliot
Membre du Bureau national
du SNCS-FSU

Un rapport de plus sur l'enseignement supérieur et la recherche, « l'ESR ». Un nouveau rapport sur de « nécessaires » réformes du système de recherche. Un rapport¹ de la Cour des comptes, qui serait, du moins pour l'instant, « confidentiel ». Et pourtant, il ne fait pas moins que proposer la fusion de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et des autres organismes nationaux, et leur transformation en une agence de moyens, avec le versement des personnels de recherche dans les universités et leurs laboratoires.

Avant d'aller plus loin sur le fond, arrêtons-nous un instant sur le mystère qui entoure ce document. L'article 47-2 de la Constitution est clair : « *Par ses rapports publics, [la Cour des comptes] contribue à l'information des citoyens.* » Même si sa publication semble programmée pour la fin de l'année, il est plus qu'étonnant que ce rapport existe et qu'il ait pu être commenté dans la presse, mais qu'il attende encore quelques mois pour être rendu public, quelques semaines avant des élections nationales importantes, comme pour peser sur le débat

démocratique. D'autant que la Cour semble sortir de ses missions de simple contrôle, pour empiéter sur le domaine réservé au gouvernement et au Parlement pour décider des choix de la Nation.

QUI PARLE, D'OÙ, POURQUOI ?

C'est sûrement à tort qu'on soupçonnerait Amélie de Montchalin, ancienne ministre macroniste, d'avoir voulu prolonger la pensée présidentielle sur le sujet, celle qui avait été exposée dans un article² qu'Emmanuel Macron, alors haut fonctionnaire, avait commis en 2007. Mme de Montchalin n'a été nommée présidente de la Cour qu'en février 2026 et le délai paraît trop court pour qu'elle ait été à la commande de l'élaboration de ce document.

Quoi qu'il en soit, les magistrats de la Cour sont des récidivistes. Ce nouveau rapport est dans la ligne de précédentes analyses qu'ils ont émises sur l'ESR. Dans une note de 2021, intitulée « Les universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de

responsabilités³ », ils écrivaient déjà : « *L'université française, pour être un opérateur de recherche compétitif, devrait rejoindre les normes appliquées dans les autres pays, ce qui n'est pas possible si la gestion des laboratoires installés sur son site lui échappe. Elle pourrait, pour cela, disposer de la délégation de gestion pleine et entière des UMR. Dans cette optique, il serait souhaitable que les corps des chercheurs rattachés à ces unités soient également intégrés et fusionnent avec ceux des enseignants chercheurs, afin que l'université en devienne l'unique employeur.* »

Entre ce texte de 2021 et aujourd'hui, que s'est-il passé, quelles évolutions peuvent avoir nourri la réflexion de la Cour, des acteurs de la recherche et des décideurs politiques ?

D'une part, on a vu les universités françaises s'enfoncer dans le marasme des déficits de plus en plus marqués de leurs budgets, déficits dus à l'affaiblissement des dotations venant d'un État qui maintient les établissements dans une situation de dépendance bien loin de l'autonomie qu'on leur avait fait miroiter.

D'autre part, on a vu la recherche française entamer ce qu'on peut

¹ Thierry Fabre, 27 juillet 2026. « Inserm, CNRS, Inria : la Cour des comptes propose de sabrer les organismes de recherche au profit des universités ». <https://miniurl.be/r-6xvh>

² Henri Guillaume et Emmanuel Macron, décembre 2007. « Enseignement supérieur, recherche, innovation. Quels acteurs? », dans le dossier Universités, vers quelle autonomie ? de la revue *Esprit*. <https://miniurl.be/r-6xvi>

³ <https://miniurl.be/r-6xvj>

craindre comme un début d'effondrement. Un document⁴ présenté récemment par « l'Observatoire des sciences et technique » (OST) montre le décrochage de la France par rapport, en particulier, à ses partenaires européens, avec des indicateurs aussi bien quantitatifs, en nombre de publications, que qualitatifs, en termes de citation des travaux des laboratoires français par la communauté scientifique internationale, qui montrent une nette dégradation de la place de la France dans la recherche mondiale.

Or, cette pente négative peut être nettement corrélée aux évolutions du système académique et scientifique français que stigmatisait la Cour des comptes elle-même en 2021 : « *Depuis les années 2000, les réformes menées constituent une succession de révisions et d'innovations menées au rythme effréné d'une tous les deux ans en moyenne. Les textes législatifs et réglementaires, par leur portée, leur empilement et leurs recouvrements ont bouleversé le paysage de l'ESR qui n'est toujours pas stabilisé* ». Et pourtant les magistrats de la Cour, plutôt qu'en tirer un bilan lucide et constater l'échec d'une politique de transformation d'inspiration néo-libérale copiée des modèles anglo-saxons préconise, en 2026, de l'amplifier et de l'amener jusqu'à son terme, répétant comme des mantras les mots de « responsabilité », d'« autonomie » dont tout le monde a maintenant compris qu'ils ne sont que des leurres.

REVENIR À UN SYSTÈME PLUS PROCHE DE LA RECHERCHE ET DE SES ACTEURS

Si nous revenons à notre question sur les rédacteurs et rédactrices de ce nouveau rapport de 2026 qui ressemble beaucoup à son prédécesseur de 2021, on constate aussi qu'ils et elles négligent, voire méprisent sou-



verainement les opinions, les avis, l'expertise de la communauté scientifique. Un récent colloque⁵, organisé au Sénat sous le patronage du sénateur Ouzoulias a montré un consensus sur les diagnostics qu'on peut porter sur les effets des réformes subies par l'enseignement supérieur et la recherche et sur la nécessité de revenir à un système plus proche de la science et de ses acteurs. Ces opinions sont partagées et ont diffusé largement dans le débat public. Mais rien n'y fait, la Cour des comptes n'en a cure, elle « sait » mieux que le monde académique ce qui est bon pour lui.

Ce qui frappe aussi, et de manière très paradoxale pour un organisme comme la Cour des comptes censé être le garant de la bonne utilisation des deniers publics, c'est cette propension à vouloir affaiblir ou même faire disparaître des outils dont s'est doté l'État et qui lui assurent force et capacité à agir. Il en est ainsi des établissements publics à caractère scientifiques et technologiques (EPST), et du premier d'entre eux, le CNRS, en particulier. Le CNRS a été conçu pour être, et agit comme, un coordinateur de la recherche au niveau national. Il évite une dispersion des moyens financiers qui ne manquerait pas de survenir si tous les sites universitaires se précipitaient sans cohérence sur chaque sujet

à la mode. Il évite que des domaines scientifiques subissent des désaffections complètes en maintenant des unités de recherche sur l'ensemble du spectre scientifique. Il assume un rôle que ne peuvent endosser, au niveau local, des universités qui doivent, en interne, ménager les susceptibilités personnelles et les équilibres de pouvoir et qui ne peuvent mener localement une évaluation objective de leurs politiques de recherche. C'est cet aspect centralisateur qui fait la force du CNRS. Et tout cela en bonne intelligence avec les universitaires, qui sont acteurs au sein des organismes de recherche en y assumant, pour le bénéfice de tous, les postes de décision⁶. Notre système, qui articule universités puissantes et grands organismes de recherche, est d'une efficacité redoutable.

Les organismes de recherche sont de formidables moyens pour l'État d'agir pour mener une politique de recherche pour le bénéfice de la collectivité et de la Nation. Préconiser de les supprimer, de la part des magistrats de la Cour des comptes, est une aberration.

Alors, force est de la constater : dans ces recommandations pour la recherche française, le rapport des « sages de la rue Cambon » n'est ni bon, ni sage...

⁴ Observatoire des sciences et techniques, juillet 2026. « La France dans la compétition scientifique mondiale : radioscopie d'un décrochage ? » <https://www.hceres.fr/fr/france-compétition-mondiale>

⁵ Journée au Palais du Luxembourg, 23 septembre 2026. « Place de la science et de la recherche publique dans la Nation : quels enjeux et quelles priorités pour la prochaine décennie ? » <https://miniurl.be/r-6xvk>

⁶ Preuve en est que, suite à la réforme statutaire adoptée en 2009 instaurant la fonction de président-directeur général au CNRS, le premier à y avoir exercé cette fonction de 2010 à 2017 a été l'universitaire Alain Fuchs.

IRD-CNRS : une histoire de recherche et de coopération à préserver

Annoncé à l'été 2026 sans aucune concertation, le projet d'intégration de l'IRD dans le CNRS suscite des inquiétudes quant au maintien de ses missions de recherche pour le développement soutenable et solidaire, de son autonomie et de ses coopérations scientifiques. Sa disparition comme établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) ne serait pas une simple opération de réorganisation.

Patrick Monfort
Membre du Bureau national
du SNCS-FSU
Aline Tribollet
Directrice de recherche à l'IRD
Membre du Bureau national
du SNCS-FSU

Le programme gouvernemental « État efficace » prévoit l'intégration de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) au sein du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) d'ici 2027. Il le présente comme une mesure de simplification et de renforcement de la recherche française. Derrière une apparente question d'organisation administrative se joue pourtant un choix beaucoup plus profond : celui du modèle de recherche publique et d'aide au développement que la France entend poursuivre avec les pays du Sud. L'IRD n'est pas un « petit CNRS » spécialisé dans les pays tropicaux. Son histoire, sa mission, son implantation internationale et ses partenariats ont construit un modèle scientifique original.

UNE HISTOIRE SINGULIÈRE

L'histoire de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) commence en 1943 avec la création, sous le régime de Vichy, de l'Office de la recherche scientifique coloniale (ORSC) dont l'objectif est d'organiser la recherche scientifique au service de l'Empire français. À la Libération, cette histoire est profondément réorientée. Reconstitué par une ordonnance du gouvernement provisoire en novembre 1944, l'ORSC devient, en 1953, l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM). Les équipes scientifiques s'installent dans de nombreux territoires d'Afrique, de

Madagascar, d'Amérique latine, dans les Caraïbes, en Guyane et dans les pays de l'Indo-Pacifique¹.

Avec les indépendances, l'ORSTOM doit transformer en profondeur ses relations avec les nouveaux États. Ses recherches ne peuvent plus être pensées comme produites par la France sur des territoires administrés. Cette transformation sera longue. Au fil des décennies, l'ORSTOM passe d'une logique de recherche « outre-mer » – c'est à dire hors des frontières hexagonales – à une politique de coopération scientifique avec les pays du Sud et à une politique de développement de ses îles ultra-marines. En 1984, l'ORSTOM devient un établissement public à caractère scientifique et technologique. En 1998, il prend le nom d'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Le changement de nom n'est donc pas anecdotique. Il accompagne une véritable transformation du projet scientifique et politique de l'établissement. Comme l'écrit l'historien Bernard Hours, le passage de l'ORSTOM à l'IRD correspond à un déplacement « *de la colonie à l'agenda global*² ».

¹ Sur l'histoire de l'ORSC, sa reconstitution en 1944, puis la création de l'ORSTOM en 1953, voir Christophe Bonneuil, *Des savants pour l'Empire. Les origines de l'Orstom*, Cahiers pour l'histoire du CNRS, 1990 ; voir également l'ouvrage collectif *75 ans de recherche au Sud*, Éditions de l'IRD, 2019.

² Bernard Hours, 2020. *De l'ORSTOM à l'IRD : de la colonie à l'agenda global*, L'Harmattan. L'ouvrage retrace les transformations politiques, institutionnelles et scientifiques de l'établissement depuis sa création.

DE L'OUTRE-MER AU PARTENARIAT INTERNATIONAL

L'IRD d'aujourd'hui n'est plus l'ORSTOM des années 1950. L'institut se définit désormais par une recherche menée en partenariat avec les institutions scientifiques des pays du Sud et des îles ultra-marines françaises, notamment dans les zones intertropicales et méditerranéennes. Il s'agit d'une recherche qui associe co-production de connaissances, co-développement des capacités scientifiques, expertise et contribution aux politiques publiques. Les retombées de cette recherche sont aussi bien bénéfiques pour les pays partenaires de la France que pour la France elle-même et ses îles ultra-marines.

Ce modèle repose sur une idée simple mais décisive : les questions scientifiques concernant les sociétés et les écosystèmes des pays du Sud ne peuvent être durablement étudiées qu'avec les scientifiques de ces pays, dans la durée, en partageant les données, les équipements, les compétences et les responsabilités scientifiques.

Cette évolution est particulièrement visible dans les dispositifs développés par l'institut : laboratoires mixtes internationaux, jeunes équipes associées à l'IRD, réseaux internationaux de recherche, programmes de formation et allocations de thèse au Sud ou encore expatriation,

L'IRD est aujourd'hui présent dans plus de cinquante pays dans les pays en voie de développement, mais aussi en Guyane, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie. Avec 34 représentations à l'étranger, il affiche 38 laboratoires mixtes internationaux, 37 jeunes équipes associées et 39 réseaux internationaux de recherche. Il compte plus de 2 200 agents, dont près de 20% travaille directement hors de métropole*.

* IRD, « L'IRD : présentation et historique », données institutionnelles mises à jour en novembre 2025. L'IRD indique notamment 34 représentations à l'étranger, 80 unités mixtes de recherche, 38 laboratoires mixtes internationaux et 64 % de co-publications avec un partenaire du Sud.

missions de longue durée (supérieures à deux mois) et mobilité de partenaires du Sud vers le Nord ou du Sud vers le Sud (supérieure à deux mois).

Les chiffres de la présence de l'IRD dans le monde donnent une idée de l'implantation scientifique internationale construite au fil des décennies. Mais une implantation ne se résume pas à une liste de bureaux ou de laboratoires. Elle repose sur des relations humaines et institutionnelles, sur la confiance acquise avec les partenaires, sur la connaissance des terrains et sur des coopérations qui peuvent s'étendre sur plusieurs générations de chercheurs. Les doctorantes et doctorants formés dans les pays du Sud où est implanté l'IRD deviennent les partenaires des universités et organismes de recherche de ces pays et contribuent aux politiques publiques de leur pays, à leur développement soutenable et au renforcement des liens diplomatiques avec la France. C'est cette histoire relationnelle qui constitue une part essentielle du capital scientifique de l'IRD.

UNE SCIENCE QUI SE CONSTRUIT AU SUD

Il existe une différence fondamentale entre faire de la recherche sur les pays du Sud et construire de la recherche avec eux. Cette différence n'est pas seulement éthique. Elle est scientifique.

Les grands enjeux contemporains – changement climatique, biodiversité, maladies émergentes, santé mondiale, ressources en eau, sécurité alimentaire, migrations, urbanisation, risques naturels, transformation des écosystèmes – sont des phénomènes globaux. Ils prennent des formes particulières selon les territoires, les sociétés et les histoires.

Une équipe travaillant sur le choléra, ou la dengue, le chikungunya, le zika et autres maladies vectorielles ne peut comprendre pleinement la dynamique spatio-temporelle et l'impact de ces maladies dans les pays d'origine et en France (hexagonale et outre-mer), sans travailler avec les scientifiques et les institutions de santé des pays concernés. De même, les recherches sur les écosystèmes tropicaux, comme les récifs coralliens, les sols ou encore les ressources halieutiques et les conséquences du changement climatique sur la biodiversité à l'échelle planétaire nécessitent des observations de longue durée et une connaissance fine des territoires et de leur dynamique.

C'est pourquoi le modèle de l'IRD ne consiste pas simplement à exporter les compétences françaises vers les Suds. Il vise à construire des compétences partagées, aux bénéfices réciproques. L'un des indicateurs les plus significatifs de ce modèle de recherche unique au monde est le nombre de co-publications produites avec les partenaires du Sud : l'IRD affiche 64 % de co-publications scientifiques réalisées avec un partenaire du Sud.

L'IRD n'est donc pas seulement un opérateur français de recherche internationale, reconnu pour ses travaux et sa manière de les mener. Il est aussi un outil de structuration de communautés scientifiques internationales.

UNE INSTITUTION DE DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE

Cette spécificité explique pourquoi l'IRD est placé sous une double tutelle : l'établissement relève du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) et de celui de l'Eu-

rope et des Affaires étrangères (MEAE). Cette double tutelle traduit une articulation originale entre politique scientifique, coopération internationale et diplomatie.

Des chercheurs français et étrangers travaillent ensemble dans des laboratoires communs. Des doctorants sont formés, renforçant ainsi les capacités des Suds et les liens scientifiques et diplomatiques entre la France et ses partenaires. Des scientifiques circulent entre le Nord et le Sud mais aussi du Sud vers le Sud. Des données sont produites et partagées. Des infrastructures sont développées. Des programmes sont construits sur le long terme. Dans certains pays, la présence scientifique française repose largement sur ces relations.

La disparition de l'IRD comme institution ne ferait pas disparaître méca-

La pérennité du modèle de l'IRD repose également sur l'emploi d'agents de droit local (plus de 200) dans les pays partenaires mais aussi les îles ultra-marines françaises où le chômage est souvent supérieur à 20-25 %. Les îles françaises dans les Caraïbes, l'Océan Indien (Réunion, Mayotte) et le Pacifique (Polynésie, Nouvelle-Calédonie...) forment des ponts stratégiques ou positions avancées de la France pour renforcer les coopérations scientifiques à l'échelle régionale et internationale.

niquement ces collaborations et l'investissement de la France sur le long terme. Mais elle modifierait leur cadre et, potentiellement, leur capacité à s'inscrire dans une stratégie scientifique internationale cohérente. C'est pourquoi la question du futur de l'IRD dépasse largement celle de la simple organisation administrative des organismes français de recherche. Elle touche à la place de la France dans la coopération scientifique internationale.

LE PRÉCÉDENT DU CNRS

L'argument selon lequel plusieurs établissements de recherche travaillant ensemble constitueraient nécessairement des « doublons » mérite d'être interrogé.

Le CNRS lui-même est né d'une volonté de coordination et de structuration de la recherche publique. Il a été créé le 19 octobre 1939, alors que la France venait d'entrer en guerre, avec la volonté de regrouper et de coordonner des dispositifs de recherche existants³. Après la guerre, son histoire est celle d'une construction progressive d'un organisme généraliste, capable de couvrir l'ensemble des disciplines scientifiques. En 1966 apparaissent les premières unités associées, ancêtres des unités mixtes de recherche (UMRs) actuelles. Le principe même du CNRS repose donc largement sur la coopération avec d'autres établissements. En 1982, le CNRS devient un EPST, dans le cadre de la réorganisation de la recherche publique engagée par la loi d'orientation et de programmation de la recherche⁴.

Il n'a jamais été question de faire du CNRS l'unique établissement de recherche français. Un paysage scientifique s'est progressivement construit avec différents EPST, aux missions et identités scientifiques distinctes : l'Inserm pour la santé, Inrae pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Inria pour les sciences du numérique, l'IRD pour la coopération scientifique avec les pays du Sud. Cette diversité peut être une condition de l'efficacité collective.

DES PARTENAIRES, PAS DES DOUBLONS

Le CNRS et l'IRD coopèrent de longue date, à travers, entre autres, des UMRs. Cette coopération ne démontre pas qu'il faudrait fusionner les deux établissements. Elle démontre d'abord qu'ils sont capables de travailler ensemble.

L'existence d'UMRs signifie précisément que plusieurs institutions peuvent mettre

en commun leurs moyens humains et scientifiques tout en conservant leurs missions propres. Pourquoi faudrait-il donc déduire de la réussite des coopérations entre les deux organismes la nécessité de supprimer l'un d'entre eux ? On pourrait tout aussi bien tirer la conclusion inverse : puisque la complémentarité fonctionne, renforçons-la... en allouant les moyens à la hauteur des enjeux planétaires qui impactent tout aussi bien la France hexagonale et ultra-marine que les pays du Sud.

Il existe évidemment des problèmes de coordination administrative. Les UMRs connaissent des difficultés liées aux différences de procédures, de systèmes d'information, de règles budgétaires ou de gestion des personnels. Mais ces difficultés peuvent être traitées. Simplifier les procédures n'implique pas nécessairement de supprimer les institutions.

Le projet de l'intégration de l'IRD dans le CNRS s'inscrit dans un contexte plus général de remise en question de l'organisation de la recherche publique en France. L'argument de la simplification : moins d'organismes, moins de tutelles, moins de procédures, davantage de moyens pour la recherche.

Mais une réforme de cette ampleur devrait être précédée d'une démonstration précise. Quelles économies sont attendues ? Quels seront les coûts de transition ? Que deviendront les personnels ? Quel sera le coût de la réorganisation des systèmes de gestion ? Comment seront maintenues les représentations et implantations internationales ? Comment seront conservés les dispositifs de partenariat ? Quelles seront les conséquences sur les unités mixtes ? Quel sera le bilan scientifique attendu ?

À ce stade, il n'existe pas d'étude contradictoire permettant de répondre précisément à ces questions. Il serait paradoxal de supprimer un établissement au nom de la simplification administrative sans avoir démontré que la réforme simplifierait le fonctionnement de la recherche.

Une institution peut disparaître rapidement sur le papier. Les relations scientifiques, elles, mettent des décennies à se construire.

UNE MISSION DE PRÉFIGURATION SOUS SURVEILLANCE

C'est dans ce contexte qu'a été annoncée, à l'été 2026, une mission de préfiguration destinée à examiner l'intégration de l'IRD dans le CNRS. Début septembre, a eu lieu une rencontre entre les représentants du MESRE, le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT, rencontre qui a souligné le caractère encore largement flou du projet : absence de garanties sur la préservation de la personnalité juridique, l'autonomie budgétaire et la capacité stratégique de l'IRD ; incertitudes sur les missions, les emplois, les partenariats et la méthode de transformation⁵...

C'est pourquoi le SNCS-FSU, avec le SNTRS-CGT et SUD Recherche EPST – bien qu'opposés à l'intégration de l'IRD dans le CNRS – demandent qu'une contre-expertise indépendante combinant une expertise certifiée pilotée par la F3SCT et un groupe de scientifiques indépendants de la direction générale, examine deux scénarios : celui du maintien et renforcement de l'IRD comme EPST ; et celui de son absorption éventuelle au sein du CNRS⁶.

Si l'absorption est réellement le meilleur moyen d'atteindre les objectifs annoncés, elle doit pouvoir résister à une comparaison contradictoire avec l'hypothèse de maintien d'un IRD repensé.

PEUT-ON CONSERVER L'IRD SANS CONSERVER L'EPST ?

Une question revient désormais avec insistance : même en cas de rapprochement avec le CNRS, pourrait-on conser-

³ Denis Guthleben, février 2019. « Des savants pour la République », *CNRS Le journal*, dossier consacré aux 80 ans du CNRS. Le décret fondateur du CNRS date du 19 octobre 1939. <https://lejournal.cnrs.fr/billets/des-savants-pour-la-republique>

⁴ Loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique ; décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS. Les EPST sont définis comme des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie administrative et financière.

⁵ SNCS-FSU, 10 septembre 2026. « Le gouvernement entretient le flou : mobilisez-vous pour sauver l'EPST IRD ! » <https://miniurl.be/r-6xz1>

⁶ SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SUD Recherche EPST, 24 septembre 2026. « Pour un EPST IRD repensé ! Consultations des agent-es ». Les organisations demandent notamment une contre-expertise indépendante comparant le maintien et le renforcement de l'IRD comme EPST avec son absorption au sein du CNRS. <https://miniurl.be/r-6xz2>

ver une « identité IRD » ? Il faut ici distinguer l'identité d'une institution et sa « marque ». L'IRD est aujourd'hui une personne morale de droit public, dotée de l'autonomie administrative et financière qui caractérise les EPST⁷. Son statut lui donne une capacité institutionnelle propre : un conseil d'administration, des instances scientifiques et représentatives, un budget, des personnels, des dispositifs de recrutement et une capacité à contractualiser avec des partenaires. Une « marque IRD » ne disposerait pas nécessairement de cette autonomie.

La différence n'est pas seulement juridique. Elle est scientifique. Un organisme autonome peut définir une stratégie scientifique propre, identifier des priorités, développer des partenariats, signer des conventions et porter une politique internationale. Une structure intégrée à un autre organisme est nécessairement soumise à une stratégie globale définie à un autre niveau.

On peut certes imaginer une organisation interne garantissant une certaine autonomie. Mais il faudrait alors préciser son périmètre, ses moyens, sa gouvernance, sa capacité de décision et surtout sa pérennité (par exemple, en cas de changement de direction générale au plus haut niveau).

Autrement dit, si l'IRD doit être conservé au sein du CNRS, il faut pouvoir répondre à une question très concrète : qu'est-ce qui fera encore de l'IRD un institut avec un statut juridique, et non une simple ligne dans l'organigramme du CNRS ?

RÉFORMER PLUTÔT QUE FAIRE DISPARAÎTRE

Défendre l'existence de l'IRD ne signifie pas défendre le *statu quo*. L'institut connaît des difficultés. Sa gouvernance doit être améliorée, comme l'a recommandé l'Hcéres dès 2020 et comme elle

Les personnels ne sont pas une variable d'ajustement

Plus de 2 200 agents travaillent aujourd'hui à l'IRD. Une partie d'entre eux est affectée hors métropole et certains sont recrutés localement dans les pays partenaires. Une réorganisation modifierait nécessairement leur environnement professionnel et leurs conditions de travail, même si celles-ci sont nettement perfectibles.

Les personnels scientifiques pourraient être confrontés à de nouvelles règles de gestion et d'évaluation. Les ingénieurs et techniciens pourraient voir évoluer leurs fonctions et leurs rattachements. Les personnels administratifs seraient concernés par la réorganisation des fonctions support. Les CDD sur subvention d'État seraient remis en question puisque le CNRS a gelé tous ses CDD. Et *quid* des personnels recrutés localement dont la situation est directement liée à l'existence des représentations et des dispositifs de l'IRD à l'étranger et à l'outre-mer ?

La réforme ne peut donc pas être pensée comme une simple opération d'organigramme. Elle doit intégrer les conséquences professionnelles, sociales et scientifiques de la transformation. Un changement de cette ampleur ne peut être légitime que s'il est discuté avec les personnels et leurs représentants, dans les instances compétentes, sur la base de documents précis et accessibles.

l'a réitéré en 2026⁸, au vu des préoccupations exprimées par les personnels sur la dégradation des conditions de travail et sur le fonctionnement de l'établissement. Les relations avec les tutelles doivent être refondées.

Ces constats ne doivent pas conduire à penser que la disparition de l'IRD serait une solution. On peut au contraire défendre un projet d'IRD renouvelé : un IRD doté d'une stratégie scientifique pluriannuelle ambitieuse et recentrée ; un IRD capable de renforcer les équipes scientifiques des pays partenaires ; un IRD ciblant mieux ses dépenses en solli-

çant moins, par exemple, de prestations auprès de cabinets privés très coûteux ; un IRD dont le dialogue social serait pleinement restauré et constructif, au service de l'intérêt général et de l'institut ; un IRD qui travaillerait davantage encore avec le CNRS, l'Inserm, Inrae, les universités et les autres organismes de recherche français...

En somme, il s'agit non de diluer l'IRD dans le CNRS mais de savoir comment organiser une meilleure complémentarité entre l'IRD et le CNRS.

PRÉSERVER UNE CAPACITÉ D'AGIR

L'expérience de l'IRD montre que l'autonomie institutionnelle peut être mise au service d'une politique scientifique particulière. Le droit français reconnaît d'ailleurs explicitement aux EPST une personnalité morale et une autonomie administrative et financière. Cette autonomie n'est pas une survivance bureaucratique. Elle constitue le cadre juridique permettant à des établissements publics de porter des missions scientifiques différenciées.

L'enjeu est particulièrement important aujourd'hui. Les grands défis environnementaux et sanitaires ne connaissent pas les frontières. Le changement climatique, la perte de biodiversité, les maladies émergentes, les transformations des littoraux, les tensions sur l'eau ou les ressources alimentaires concernent simultanément les sociétés du Nord et du Sud.

La réponse scientifique à ces défis exige des coopérations internationales de long terme. Elle exige aussi de rompre avec les anciennes relations asymétriques entre producteurs et utilisateurs de connaissances. Sur ce terrain, l'expérience accumulée par l'IRD est précieuse. La France dispose aujourd'hui d'un outil scientifique original, construit sur plus de huit décennies d'histoire. « *Sa disparition serait une erreur stratégique pour la France*⁹. »

⁷ Code de la recherche, art. L. 321-1 : les établissements publics à caractère scientifique et technologique sont des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie administrative et financière. Le statut actuel de l'IRD est précisé notamment par l'article R. 325-1 du Code de la recherche.

⁸ <https://www.hceres.fr/fr/rapportevaluation-ird26>

⁹ Titre d'une tribune dans *Le Monde* signée par des directrices et des directeurs scientifiques de l'IRD demandant au gouvernement de suspendre le projet d'absorption de leur institut par le CNRS. <https://miniurl.be/r-6xz3>

Management dysfonctionnel et montée des risques psychosociaux dans la recherche publique

Depuis plusieurs années, la recherche publique s'est dotée de plans sur la qualité de vie au travail, de référent-es égalité ou encore, plus récemment, de dispositifs de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral et sexuel et d'agissements sexistes au travail. Pourtant, sur le terrain, les situations de souffrance au travail se multiplient. Ce texte analyse, entre autres, les effets des modes d'encadrement, les tensions produites par la dématérialisation des conditions de travail et les dispositifs de signalement.

Maud Leriche
Secrétaire générale adjointe
du SNCS-FSU

L'utilisation des termes « management » et « manager » s'est répandue dans la fonction publique au détriment des termes « responsable de service », « responsable d'équipe » ou encore « encadrant-es ». Ce nouveau vocabulaire déresponsabilise la hiérarchie en évoquant un système plutôt que des personnes : on ne parle plus, par exemple, de mauvaises décisions mais de problèmes de management dont les décisions apparaissent comme des nécessités plutôt que comme des choix des responsables. Pour refuser l'idéologie qui les sous-tend, ces termes ne doivent pas être utilisés. Les encadrant-es doivent faire partie du collectif de travail, être les porte-paroles de leur équipe et pas seulement une courroie de transmission de la direction.

Dans les organismes de recherche publics, il existe des hiérarchies tacites et des dynamiques informelles entre les différents statuts (chercheurs et chercheuses (CH), ingénieur-es et technicien-nés (IT),

doctorant-es et post-doctorant-es, stagiaires), où s'entremêlent orientation de la recherche (pilotage de projet), pouvoir décisionnel (lien hiérarchique établi) et influence sur les carrières (évaluation, place des signatures des articles scientifiques, signature des bons d'achat et des ordres de mission, gestion des budgets, etc.). Cela crée insidieusement des rapports de forces en fonction des personnalités, mais aussi des habitudes.

INTRODUCTION « AU FORCEPS » D'OUTILS DE GESTION

L'adoption de nouveaux outils de gestion¹ est emblématique des effets délétères que produit le déploiement précipité et mal préparé d'outils dysfonctionnels dans les laboratoires. Ces outils ont plongé les personnels des services administratifs dans des situations insolubles, entre outils de gestion

imposés par les directions alors qu'ils étaient dysfonctionnels et exaspération des collègues face à la dégradation des services.

Les facteurs de risques psycho-sociaux (RPS) sont nombreux : augmentation du volume d'actes administratifs liés à l'accroissement des sources de financements externes, services d'appui administratif sous-dotés avec un fort *turn-over*, déploiement imposé minimisant les difficultés et créant une intensification du travail et une usure professionnelle, pertes financières et de temps pour les équipes de recherche, tensions internes et externes entre les directions et les agent-es subalternes mais aussi entre directions et unités de recherche.

Par ailleurs, le fonctionnement actuel est clairement marqué par une forte dématérialisation des échanges² qui soulève des enjeux

¹ Outil de gestion des missions Étamine-Notilus-Goelet au CNRS, de l'application RH et de paye EKSAE à l'Inria, de gestion budgétaire SIFAC+ à l'Inserm...

² Sur l'utilisation du télétravail et des outils de visioconférences et les RPS associés, voir la VRS n°430. <https://miniurl.be/r-6xsm>

significatifs en matière de RPS. Une réduction des interactions humaines directes et sereines est induite par l'utilisation d'outils numériques qui contribuent à une dilution des responsabilités et à une moindre lisibilité des circuits de décision. De plus, les retours sont souvent dépersonnalisés et ne permettent pas de comprendre les décisions prises. Cela génère des incompréhensions persistantes qui, lors de leur régulation *a posteriori* par des échanges directs « face à face entre humains », se traduisent souvent par des tensions accrues. Il en résulte un sentiment d'acharnement ou de harcèlement par l'ensemble des personnels.

MANAGEMENT DÉFAILLANT DANS LES LABORATOIRES

Une forte hétérogénéité existe dans les statuts des personnels des laboratoires : statutaire, contractuel, stagiaire. Ces statuts fondent la position de chacun-e dans le laboratoire et les rapports qu'elle ou il entretient avec sa direction, mais aussi avec les collègues exerçant une autorité fonctionnelle (responsable d'équipe, de plateforme, encadrant-e de doctorant-es, etc.). Cette situation est amplifiée par la faible compétence en gestion des ressources humaines (RH) des personnels encadrants, souvent des scientifiques qui, hors de leurs qualités personnelles, bénéficient au mieux de quelques journées de formation.

La direction autoritaire

Une direction autoritaire peut avoir tendance à vouloir mettre au pas l'unique instance délibérative du laboratoire qu'est le conseil de laboratoire, en y empêchant les débats contradictoires et en le transformant en chambre d'enregistrement de ses propres décisions. Elle peut dénaturer ou contrevenir aux règles de procédure pour affirmer son

pouvoir ; ou encore monopoliser la parole et la refuser à ses conseillères, en maniant sur l'invective, la violence verbale, la menace et la coercition.

Selon les personnels, l'abus de pouvoir peut prendre différentes formes. Ainsi, les personnels IT peuvent se voir refuser des demandes de formation, de congé ou de télétravail au titre de la nécessité de service ; ou subir une immixtion dans leur vie privée en cas de mobilisation en dehors de leurs heures de travail ou pendant leurs congés. La possibilité de promotion peut aussi être utilisée comme levier de pouvoir. Pour les personnels de recherche (CH) dont l'évaluation ne dépend pas directement de la direction, les pressions passent plutôt par l'allocation de moyens financiers ou techniques et de personnel ainsi que par les procédures administratives : refus de missions, d'achats ou encore de validation de projets.

La direction absente ou fantôme

La direction autoritaire a pour pendant la direction absente ou fantôme. Ici, point de pression, violence ou contrôle. Elle reporte les responsabilités sur les niveaux subalternes. Loin de son unité, elle ne connaît pas le collectif de travail et ne porte aucun intérêt à des personnels en manque de reconnaissance. Sans responsable(s), les dérives peuvent prospérer, favoriser les tensions internes et générer des violences.

Le micromanagement

Le micromanagement – une pratique où un-e supérieur hiérarchique exerce un contrôle excessif sur ses collègues – est très fréquent au niveau des équipes. Il est souvent mis en œuvre par un encadrement réticent à déléguer et/ou à faire confiance aux personnes et qui s'implique dans tous les niveaux de décision ou d'activité, ce qui se traduit

par une surveillance systématique jusqu'aux tâches les plus mineures. Il en résulte que certains personnels peuvent se sentir infantilisés, voire incompetents et indignes de confiance. La motivation et l'autonomie du collectif de travail en souffrent. Un climat d'insécurité et de violence, au moins verbale, peut s'instaurer du fait que le micromanagement ne peut se maintenir qu'avec une dose de coercition.

Le management clientéliste

On observe aussi le management clientéliste où la ou le responsable s'appuie sur une partie du personnel avec laquelle elle ou il partage une communauté d'intérêts qu'elle soit politique, scientifique ou même parfois familiale. Cette communauté d'intérêt bénéficie de moyens et d'avantages en échange de sa loyauté. Ainsi, le clientélisme induit du favoritisme pour les promotions, de l'ostracisme pour les personnels perçus comme opposants et peut déboucher sur des phénomènes de bouc émissaire.

Les responsables de laboratoires (responsables d'unité ou de gestion administrative) font aussi face à des RPS provenant du management de l'administration centrale : niveaux de stress élevés pouvant aller jusqu'au *burn-out* ; poids des attentes, des frustrations et des difficultés du collectif qu'elle ou il est censé-e diriger, le plus souvent dans l'indifférence de l'administration centrale. En effet, alors que les moyens financiers et humains alloués s'effondrent, les exigences de l'administration centrale augmentent, que ce soit en termes de normes *via* les divers plans mis en œuvre ou le déploiement de nouveaux outils. L'écart entre les valeurs personnelles et le poids des politiques imposées par l'administration centrale sur le collectif de travail devient insupportable.

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

Les délégations régionales (DR) assurent un rôle d'intermédiaire entre direction centrale des organismes de recherche et gestion locale des laboratoires. Leur mission est d'appliquer la réglementation liée à la gestion administrative, financière et territoriale des laboratoires ainsi que d'entretenir des liens avec les partenaires locaux et les collectivités territoriales.

La DR doit théoriquement soutenir, orienter, aider en termes de réglementation. Ce n'est pas toujours le cas concernant l'achat d'équipements, l'autorisation de cumul d'activités, les ordres de mission, les demandes de formation par exemple. Dans les faits, on observe une grande hétérogénéité entre DR, liée à leur RRH (responsable du service des RH de la DR). Certaines DR agissent violemment. Le gros des dossiers d'accompagnement des personnels en difficulté traités par les organisations syndicales (OS) provient de prises de décision des DR – éventuellement amateuristes dans le traitement des situations.

Souvent, les personnels rencontrant des difficultés dans les laboratoires n'en parlent pas à la DR car les services RH ont tendance à s'aligner sur les positions de la direction du laboratoire. Dans les situations les plus critiques, la DR va proposer de déplacer soit la « victime » (les personnes toxiques restant en place et continuant les mêmes pratiques), soit les personnes toxiques, sans suivi (elles vont alors sévir ailleurs). Dans les deux cas, le déplacement ne résout rien. Si certaines DR ignorent les OS, d'autres s'impliquent avec elles dans le traitement des situations, induisant un suivi plus sérieux et des échanges plus cordiaux.

Dans les DR aussi, les responsabilités managériales et d'encadrement

Spécificités de l'Inria

L'Inria fonctionne par équipes-projets, de petites structures (entre trois et dix permanent-es, à peu près autant de non-permanent-es) travaillant sur un projet scientifique commun avec une ou un responsable d'équipe (REP). Des problèmes relationnels entre la ou le REP et les autres membres de l'équipe sont amplifiés du fait de la petite taille des équipes, où elle ou il décide de l'allocation des crédits Inria, des recrutements CDD et des achats de matériel. Des situations de mandarinat s'observent également, quand il ou elle exige de figurer sur toutes les publications de son équipe. Comme il est mal perçu de ne pas faire partie d'une équipe, il est difficile pour un-e CH de quitter la sienne en cas de conflit.

Les équipes de recherche ont longtemps été regroupées aux côtés des services au sein des centres de recherche, ce qui facilitait les relations avec ces derniers. Mais depuis quelques années, certains services sont mis en commun hors des centres – services dépenses, une partie des services RH et informatiques – ce qui complique ces relations.

Le fait que l'institut soit petit augmente la proximité entre le responsable d'un centre de recherche et les CH ainsi que les risques de conflit, d'autant plus que de nombreux responsables de centre sont d'anciens CH des équipes-projets. Les problèmes sont similaires avec la direction générale.

Enfin, la situation à l'Inria risque de s'aggraver avec la décision unilatérale de la direction de l'Inria de verser toutes les unités de l'organisme dans le régime des zones à régime restrictif*.

Julien Diaz, 2026. Inria : passage en ZRR intégrale. <https://snscs.fr/portfolio/le-scientifique-et-le-militaire/>

pâtissent du manque de formation spécifique des responsables de service, notamment dans le domaine des finances et des RH. C'est d'autant plus préoccupant que les DR emploient des personnels en CDD, dont la situation de subordination est plus marquée. En outre, ces personnels subissent des pressions à la fois du national et du local (*via* les demandes des laboratoires), avec pour conséquence une qualité des services rendus aux laboratoires qui peut en souffrir.

LE CAS DE L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

Le cas de l'ANR va différer sensiblement de celui des organismes de recherche, car celle-ci a une organisation et un fonctionnement beaucoup plus classique. Sa struc-

ture est assez hiérarchisée et l'encadrement est plus direct. Cependant, par son historique, trois risques principaux liés à l'encadrement sont identifiés, assez liés à l'origine des personnes en charge de l'encadrement :

- l'encadrement est souvent issu du privé, avec une tendance exacerbée à encadrer sous la pression du résultat et à utiliser de leur pouvoir hiérarchique au détriment de leurs personnels ;
- l'encadrement scientifique vient du monde académique mais il est très peu ou même pas formé à l'encadrement ;
- dans l'objectif légitime de proposer une progression de carrière, des agent-es sont amené-es à accéder à des positions de management

intermédiaire. Cette évolution peut bouleverser des relations de travail : d'ancien-nes collègues (parfois ami-es) se retrouvent en position de supérieur hiérarchique. Sans formation *ad hoc*, la transition peut se dérouler fort mal.

Enfin, nous pouvons évoquer les changements à la tête de la direction générale, qui peuvent se révéler problématiques à cause de la tendance fréquente des nouvelles directions à vouloir remettre à plat l'organisation des services, voire même l'ensemble de l'organisation de l'agence.

À l'ANR, comme ailleurs, dans le cas où la ou le responsable des RPS reste en place, les personnels subissant des RPS se retrouvent à devoir changer de service (parfois plusieurs fois).

DYSFONCTIONNEMENTS DES DISPOSITIFS DE SIGNALEMENT

Depuis 2019, la loi impose à l'ensemble des employeurs publics de définir et de mettre en place un dispositif de signalement destiné aux agent-es s'estimant victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, ou d'agissements sexistes. Ce dispositif ne se substitue pas aux autres voies de signalement ou de saisine internes existantes. Le besoin auquel répond ce dispositif est réel, et son objectif est légitime : recueillir les signalements afin de pouvoir les instruire, orienter les victimes vers les services compétents, assurer le suivi du traitement des faits signalés et veiller à la mise en place de mesures conservatoires et de protections adaptées.

Un déploiement national a été conduit, accompagné d'une communication importante, et relayé notamment au niveau régional

par la désignation de référent-es VDHAS (des personnes-ressources pour les situations de violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes au travail), *via* une fiche de mission transmise par la direction des RH. Pour autant, à ce jour, malgré sa structuration apparente, le dispositif peine à atteindre une efficacité satisfaisante. Un écart notable persiste entre son organisation théorique et sa mise en œuvre sur le terrain. Si l'architecture formelle semble adaptée, sa déclinaison opérationnelle révèle de nombreuses difficultés.

Les retours des personnels ayant fait appel au dispositif de signalement mettent en évidence plusieurs difficultés :

- des délais de traitement particulièrement longs, pouvant aller jusqu'à plusieurs mois, voire plus d'une année, ce qui compromet la réactivité nécessaire dans des situations souvent marquées par une forte souffrance ;
- une communication limitée avec la personne ayant effectué le signalement. Ainsi, par exemple, si la clôture du dossier et l'absence de sanction sont communiquées, les victimes et les témoins ne sont pas avisés lorsqu'une sanction disciplinaire de faible gravité, comme un blâme ou un avertissement, est prononcée ;
- un respect de la confidentialité soulevant des inquiétudes. Les signalements ne sont pas anonymes et certains retours font état de dysfonctionnements ponctuels, notamment dans des contextes de tensions institutionnelles. La circulation informelle de l'information est plus rapide que le traitement des dossiers et la mise en place de mesures de protection. Des situations de pression ou de tension, en lien avec des rapports hiérarchiques

directs et au sein des collectifs de travail, ont été rapportées. Ces éléments affectent la confiance dans le dispositif et favorisent des phénomènes d'autocensure.

Les retours relatifs aux acteurs du dispositif (OS, formations spécialisées, etc.) suggèrent également un processus insuffisamment maîtrisé et peu transparent. Les pratiques ne sont pas harmonisées entre les différentes institutions (universités, organismes de recherche tels que CNRS, Inserm, Inrae etc.), ce qui génère des difficultés de coordination. À cela s'ajoute une communication suboptimale entre les différents acteurs impliqués (RH, encadrement, services de santé au travail, partenaires externes). La multiplicité des intervenant-es, combinée à la complexité et à la lenteur du système, tend à diluer les prises de responsabilités et à ralentir le traitement des situations.

Plus largement, ces constats traduisent une forme d'inertie organisationnelle, des résistances implicites et un essoufflement des processus, susceptibles de nuire à l'efficacité globale du dispositif. Ils contribuent également à une perte de confiance des agent-es, qui perçoivent le système comme peu réactif, insuffisamment transparent, difficilement accessible. L'argument « *il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse de la cellule d'accompagnement* » ne prend pas en compte la difficulté de passer à l'action liée à la détresse psychologique de la personne ayant déposé un signalement et à son exposition potentielle à des représailles.

Enfin, l'absence apparente de données ou leur difficulté d'accès ne permet pas de conduire une évaluation objective des performances du dispositif, ni d'assurer un suivi précis de son déploiement effectif.

Réflexions sur l'encadrement des doctorants et précaires

Les personnels permanents jouent un rôle d'encadrement important que ce soit pour les étudiant-es en stage, les doctorant-es et les personnels en contrats à durée déterminée (CDD). La précarité du statut implique d'importants risques psychosociaux (RPS). Ces risques sont liés en grande partie à la prédominance des appels à projets comme source de financement dans la recherche publique et, pour les doctorant-es, à l'efficacité des procédures de suivi de leurs travaux et à la professionnalisation de leur formation.

Maud Leriche
Secrétaire générale adjointe
du SNCS-FSU
Luke Mac Aleese
Membre du bureau national
du SNCS-FSU

Dans les situations d'encadrement des étudiant-es, doctorant-es et CDD (dont les postdoctorant-es et les ingénieur-es et technicien-nés, IT), l'ensemble des six catégories de facteurs de risques psychosociaux (RPS) listées par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS¹) est à peu près retrouvé : exigences élevées en matière d'investissement et de qualité des résultats ; temps contraint ; contraintes d'enthousiasme, de curiosité et d'autonomie tout en suivant un projet prédéfini ; conflits de valeur ; insécurité de la situation de travail. Tous les facteurs d'aggravation possibles se combinent : travailleurs jeunes et inexpérimentés, risques chroniques (durée de présence au laboratoire) et subis (faible latitude à prendre des décisions autonomes dans le cadre de projets très cadrés), exigence de qualité mais temps contraint...

Dans ce cadre, plusieurs questions émergent autour de l'influence de l'organisation du travail autour des appels à projets (AP) sur les RPS et de l'efficacité des procédures de suivi de l'encadrement, en doctorat en particulier.

FRAGILISATION DES PRÉCAIRES PAR LES AP

Au cours des années s'est développée

la pratique désormais entrée dans les mœurs de « demander des ressources humaines (RH) » dans les réponses aux AP (ANR, projets européens, etc.). Certains programmes européens (MSCA-DN, COFUND²) sont même dédiés au financement des doctorant-es. L'ensemble de ces dispositifs promet une manne de financements disponibles, mais au prix de l'individualisation de chaque situation. Ainsi, la multiplication des AP et sources de financement de doctorat et post-doctorat conduit à multiplier les statuts des personnes recrutées, leurs rémunérations et les conditions d'exercice. Ainsi, quelques doctorats seulement vont bénéficier de l'organisation de séjours obligatoires dans des laboratoires extérieurs qui diminuent le risque d'isolement, de thèses « environnées », c'est à dire avec des fonds de recherche sans lesquels toutes les dépenses de fonctionnement doivent être prises en charge par l'équipe d'accueil. Or, cette diversité (à fonction et expérience identiques) ne joue pas en faveur de la sécurisation des conditions de travail et positionne, au contraire, les individus en compétition les uns avec les autres.

Le format de recrutement d'étudiant-es, doctorant-es et CDD sur AP

présente un second groupe de caractéristiques délétères : les projets soumis aux AP correspondent aux projets de recherche des personnels permanents eux-mêmes et représentent souvent le résultat d'un investissement important. Les chercheurs et chercheuses, qui sont par ailleurs également pris dans des jeux complexes de carrière et de compétition, ont contracté des obligations et responsabilités scientifiques dans les contrats de recherche qui leur sont octroyés. Autrement dit, les projets qui financent nombre d'étudiant-es, doctorant-es et CDD sont aussi le lieu de forts enjeux pour les chercheurs et chercheuses permanent-es qui recrutent, ce qui porte en germe des risques de conflits de reconnaissance (avec, à la clé, la problématique de la « propriété » des résultats).

D'un point de vue formel, le recrutement doctorant-es/CDD sur AP légitime *de facto* leur condition de « ressource humaine » et donc le caractère utilitariste de leur mission (« petites mains ») auprès du/de la « bénéficiaire ». Ce mode de recrutement « sur projet » présente un double risque de nature performative : d'abord pour les recruté-es eux-mêmes, par assimilation à de la main d'œuvre à qui est largement déniée la capacité d'être autonome dans la détermination des objectifs de recherche. En effet, le déroulé (*milestones*,

¹ Facteurs de risques définis par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).
www.inrs.fr/risques/psychosociaux/facteurs-risques.html

² Les réseaux de formation doctorale - MSCA Doctoral Networks : <https://miniurl.be/r-6xu2>
L'action COFUND - MSCA COFUND : <https://miniurl.be/r-6xu3>

La relation employeur-se/employé-e ne doit pas se substituer à la relation formateur-ricer/apprenant-e qui est la seule en accord avec les missions de formation et transmission des connaissances des chercheurs et chercheuses. Cette nuance mérite l'attention car la position « d'employé-e » pourrait sembler cohérente avec la reconnaissance, désormais entérinée grâce à la pression étudiante du doctorat comme une expérience professionnelle, donc comme un « vrai » travail qui mérite salaire. Or, la relation formateur-ricer/apprenant-e représente un garde-fou essentiel contre les risques d'exploitation sur fonds de RPS auxquels sont particulièrement sensibles doctorant-es et CDD. C'est aussi la seule position qui permet de sortir par le haut des problématiques de conflits de reconnaissance entre ces dernier-ères et les chercheurs et chercheuses.

*deliverables*³) a été défini et validé en leur absence au moment de la réponse à l'AP. Ensuite, les chercheurs et chercheuses sont mis-es *de facto* dans un rôle d'employeur-se qui légitime leur exploitation de la force de travail des recruté-es, par opposition au rôle de tuteur-ricer/mentor-e/directeur-ricer.

PROCÉDURES DE SUIVI DE L'ENCADREMENT EN DOCTORAT

Les doctorant-es sont « *pris dans l'état d'un double statut* [entre formation et expérience professionnelle]⁴ », ce qui rend la relation d'encadrement complexe tant pour elles/ils que pour leurs directeur/directrice de thèse. L'évolution vers la professionnalisation du doctorat⁵ est largement prise en charge par les écoles doctorales (ED). Au-delà de la

reconnaissance de la thèse comme expérience de travail avec contrat, salaire et cotisations, horaires, vacances et droits sociaux, c'est à dire avec un cadre de travail clair et défini, le rôle de conseil et mentorat des encadrant-es est très important pour sécuriser les doctorant-es et CDD vis-à-vis de leur carrière à venir : apprendre les fondements d'une démarche scientifique, transmettre des connaissances, des outils méthodologiques, conduire vers l'autonomie.

En mai 2022, avec la pandémie de Covid-19 encore en cours, Adèle Combes publiait le livre-enquête⁶ dénonçant notamment, sur la base d'un corpus de témoignages très conséquent, la « *toute-puissance des directeurs de thèse* [ayant] ouvert la voie au harcèlement, moral et sexuel, à la pression, aux sollicitations sans limites ou encore à la dévalorisation du travail des jeunes chercheurs, quand il ne s'agit pas simplement de se l'approprier ». Il est vrai que, face à l'abondance des facteurs de risques mentionnés plus haut, la qualité de l'encadrement lui-même est primordiale pour éviter toutes les dérives. Or, même avec toute leur bonne volonté, les chercheuses et chercheurs sont-elles/ils en mesure de le faire ? Leur recrutement se fait essentiellement sur leur reconnaissance académique et la capacité à « faire de la recherche ». Il est important de reconnaître que la démarche de formation et d'encadrement demande des qualifications spécifiques, et donc de faire en sorte que celles et ceux qui s'engagent sur cette voie suivent une formation à cet effet. Ceci est d'autant plus important que les normes sociales évoluent entre générations, et que les différences d'attentes et de valeurs entre encadrant-es et encadré-es doivent être prises en compte de manière réciproque au moment de la transmission des connaissances et savoir-faire.

Au-delà de la formation à l'encadrement, force est de constater que l'enca-

drement, notamment doctoral, n'est pas une vocation pour tous et toutes mais joue pourtant un rôle fondamental dans l'évolution de carrière des chercheurs et chercheuses. Cela rend, de fait, celui-ci obligatoire dans leur carrière, indépendamment des qualités d'encadrement déployées. En réponse à ce *stimulus* carriériste, il est absolument nécessaire de penser sérieusement à l'évaluation des compétences à l'encadrement des chercheurs et chercheuses.

Les écoles doctorales jouent d'ores et déjà un rôle de régulation et sont de plus en plus attentives, par exemple, à limiter le nombre de doctorant-es par encadrant-e. Elles mettent aussi en œuvre les comités de suivi de thèse (CST) qui sont devenus des outils incontestés de suivi du bon déroulement des thèses, mais sont le plus souvent pensés comme éléments de suivi et recadrage des seul-es doctorant-es. Par ailleurs, les CST souffrent encore de trop de biais, d'endogamie de composition et de conflits d'intérêt qui poussent à l'autocensure. Il appartient aux écoles doctorales d'établir des règles de composition et de fonctionnement qui évitent le passage sous silence de pratiques d'encadrement délétères et permettent l'identification des problèmes quand ils existent. Ces écoles doivent pouvoir mettre en œuvre des procédures d'évaluation/suivi sur le long terme des personnes faisant fonction d'encadrement, pour détecter et éviter la pérennisation de situations d'encadrement toxique, défaillant ou oppressif. Il faut que les chercheurs et chercheuses inaptes ou abusif-ves ne soient plus autorisés-es à encadrer des étudiant-es et CDD.

Pour éviter des situations d'encadrement génératrices de souffrances partagées entre encadrant-es et encadré-es, l'engagement des institutions serait fondamental pour ne pas pénaliser outre-mesure leurs chercheurs et chercheuses qui n'encadrent pas, au risque de les pousser à assumer malgré tout des fonctions d'encadrement auxquelles ils ou elles renâclent.

³ Étapes clés et livrables en français.

⁴ Dossier de la VRS423, 2020. Bienvenue en doctorat <https://snscs.fr/portfolio/bienvenue-en-doctorat/>

⁵ Françoise Cros et Edwige Bombaron, 2018. *Le doctorat et sa professionnalisation*. Presses universitaires de Rouen et du Havre. <https://doi.org/10.4000/14ijg>

⁶ Adèle B. Combes, 2022. *Comment l'université broie les jeunes chercheurs : précarité, harcèlement, loi du silence*. Éditions Autrement.

Propositions d'actions : signalement et doctorat

Maud Leriche, Secrétaire générale adjointe du SNCS-FSU

Dispositifs de signalement

Les dispositifs de signalement pourraient être améliorés de plusieurs façons.

Mieux informer et prendre en charge

- Les personnels devraient être mieux informés de l'existence de dispositifs de signalement et du rôle de relais des référent-es VDHAS (personnes-ressources pour les situations de violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel et agissements sexistes au travail), par exemple au moyen d'affichages dans chaque unité de recherche ;
- Concernant la prise en charge, il serait important d'instituer un accusé de réception bienveillant des signalements qui préciserait les droits de la ou du signalant-e et les modalités de prise en charge avec, par exemple, un chronogramme de traitement détaillant les différentes étapes de la procédure, les délais associés ainsi que les interlocuteur-trices mobilisé-es ;
- S'agissant du traitement du signalement, il faudrait fixer et garantir des délais cibles pour chacune de ses phases (analyse, instruction, décision) et formaliser des points d'étape, pour permettre une information régulière et transparente de la ou du signalant-e tout au long de la procédure.

Pistes d'amélioration

- Désignation d'un ou d'une référent-e unique lors de la saisie du signalement, qui en assurerait le pilotage et la continuité de traitement ;
- Mise en place d'outils visant à structurer le suivi (centralisation des informations, traçabilité, automatisation des alertes et relances, tableaux de bord), ce qui pourrait contribuer à sécuriser les délais et à améliorer l'efficacité globale ;
- À la fin de la procédure, il est primordial d'informer les victimes des sanctions appliquées au niveau 1 (blâme et avertissement). En effet, actuellement les victimes ne sont averties que si la procédure n'aboutit pas à une sanction ou dans le cas d'une sanction de niveau 2 ou supérieur. Il y a donc une asymétrie de traitement entre l'agent-e en faute, protégé-e par le secret, au détriment de la victime laissée dans l'ignorance ;
- Meilleure coordination entre les différents acteur-trices (RH, encadrement, services de santé au travail, partenaires externes). Cette coordination pourrait être formalisée dans un cadre institutionnalisé, notamment quand plusieurs employeurs sont impliqués ;
- Mise en place d'une démarche d'évaluation continue du dispositif, fondée sur des retours d'expérience et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (notamment sur les délais et les résolutions par exemple), en vue d'une amélioration permanente.



Doctorat

Plusieurs mesures pourraient lever un certain nombre de risques psychosociaux guettant les doctorant-es.

- En premier lieu, l'uniformisation du statut et de la rémunération des doctorant-es, quelle que soit la source de financement, permettrait, au-delà du cas de figure « classiques » de la thèse en trois ans, de créer un statut de doctorant-e « tout au long de la vie » qui intégrerait les thèses de longue durée (doctorant-es salarié-es...) mais aussi les doctorant-es « classiques » ayant besoin d'une prolongation mais ne disposant pas de financement ;
- Deuxièmement, il s'agirait de sortir les demandes « RH », et en particulier le financement de doctorant-es, des demandes de subvention par appel à projet et de rehausser en contrepartie très significativement le nombre de bourses ministérielles ;
- Troisièmement, la formation initiale aux fonctions d'encadrement doctoral devrait être obligatoire, tout comme leur mise à jour. En effet, enseigner est un métier, transmettre des connaissances efficacement nécessite un savoir-faire et prendre en compte les spécificités générationnelles de ses interlocuteur-rices est indispensable ;
- Finalement, les écoles doctorales devraient être responsables de l'analyse sur le temps long des rapports des comités de suivi de thèses et autres documents (signalements, saisines, etc.) pour évaluer les compétences individuelles à l'encadrement et mettre fin aux abus.

IA et recherche scientifique

Les intelligences artificielles (IAs) sont présentées comme devant révolutionner la recherche scientifique. Mais les IAs, en particulier les IAs génératives, ne pourraient pas fonctionner sans un apprentissage – et parfois un pillage – massif des œuvres humaines. Aussi, leur usage exige des précautions élémentaires – sans même évoquer les enjeux écologiques et ceux de propriété de ses propres connaissances et qualifications¹.

Nicolas Belorgey
Sociologue au CNRS
Membre du Bureau
du SNCS-FSU

L'« intelligence artificielle » (IA) est un nom générique utilisé pour désigner une nouvelle évolution des sciences de l'information. Plus qu'une définition substantielle – que même Cédric Villani, lauréat de la médaille Fields et homme politique, se garde de formuler dans son rapport au gouvernement sur la question² –, c'est une approche historique qui semble fournir la meilleure élucidation du phénomène.

LE « PRINTEMPS DE L'IA »

Le terme « IA » apparaît en 1956, lors d'un séminaire rassemblant à Dartmouth (États-Unis) des mathématiciens et des informaticiens, à l'origine de ce concept et plus généralement d'une nouvelle discipline académique, qui cherche à répliquer certains processus de la pensée humaine. Depuis lors, cette discipline connaît des hauts et des bas – ces derniers étant nommés par les intéressés « *hivers de l'IA* » – tant en termes de découvertes que de reconnaissance sociale, et donc de financements. La période qui s'ouvre dans les années 2020, parfois qualifiée de « boom de l'IA » ou de « printemps de l'IA », et caractérisée de manière emblématique par le lancement de ChatGPT

en 2022, ou par la résolution, par une IA, d'une célèbre question mathématique (Navier-Stokes) en 2026³, correspond à une phase haute du cycle, qui pourrait très bien être suivie par une nouvelle période de désillusions.

Plus concrètement, en 2026, on peut distinguer dans le domaine de l'IA, plusieurs technologies complémentaires :

• les réseaux de neurones artificiels

Dès 1956, il s'agit de simuler le fonctionnement d'un neurone humain, ce qui se traduit informatiquement par l'émission d'un résultat (*output*) en réponse à un stimulus (*input*). Initialement binaire (0 ou 1), le résultat peut aujourd'hui être plus subtil (par exemple, compris entre -1 et 1). Initialement isolés, les neurones artificiels sont aujourd'hui regroupés dans des réseaux où ils fonctionnent en groupes et couches articulés les uns aux autres. L'ensemble cherche à reproduire le fonctionnement d'un cerveau humain. L'actuelle phase haute de l'IA a bénéficié de progrès importants dans ces technologies ;

• l'IA générative

Cette IA est dite générative dans le sens où elle peut non seulement traiter des données mais aussi en produire (« générer ») de nouvelles, sous la forme de texte, de code informatique, de raisonnement mathématique, d'image, de musique, de vidéo, etc., en réponse à une demande (*prompt*) for-



mulée par l'utilisateur. Les IA génératives sont notamment des robots conversationnels (*chatbots*, comme ChatGPT ou Le Chat de Mistral AI), basés sur des grands modèles de langage (*Large Language Models*, LLM), eux-mêmes des réseaux de neurones. Les LLM sont fondés sur le principe de probabilité du mot suivant : pour répondre à une question, ils estiment, de manière récursive, quel est le mot le plus probable qu'ils doivent formuler après le précédent, le résultat final ressemblant à ce que pourrait faire une personne humaine ;

• l'apprentissage automatique (*machine learning*)

Les LLM ne peuvent fonctionner que s'ils ont été alimentés (*fed*) par des corpus de textes à partir desquels ils vont pouvoir calculer les probabili-

¹ Cette note synthétise les échanges menés dans le cadre du groupe IA, du bureau national et de la commission administrative du SNCS-FSU. Elle s'appuie aussi sur le dossier « Intelligence artificielle : révolution ou outil? », *La Vie de la Recherche Scientifique (VRS)*, vol. 437, 2024. <https://sncs.fr/portfolio/intelligence-artificielle-revolution-ou-outil/>

² Cédric Villani, Marc Schoenauer, Yann Bonnet, Charly Berthet et Anne-Charlotte Cornut, 2018. *Donner un sens à l'intelligence artificielle*. Paris, Secrétariat général du Conseil national du numérique. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01967551>

³ Voir par ex : OpenAI – Navier-Stokes : 10 000 agents d'IA résolvent en 4 jours une énigme mathématique de 90 ans. <https://miniurl.be/r-6xz6>

tés d'occurrence des mots suivants. Dès 1956, il s'agit de répliquer une fonction humaine essentielle dont les machines sont dépourvues : la capacité à apprendre, à partir d'un ensemble de données préalablement fournies et de la correction itératives des erreurs commises, de manière à aboutir peu à peu à un résultat acceptable.

Aujourd'hui, l'IA ne peut progresser qu'en accédant à des corpus de données toujours plus vastes et plus diversifiés (*big data*). Les LLM sont ainsi « nourris avec (...) l'équivalent de vingt mille années de lecture sans pause pour un humain⁴ ». Ils recourent, pour cela, aux plateformes, ces outils qui permettent l'échange d'informations entre utilisateurs à grande échelle, tels qu'Internet, les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon ou Microsoft), Uber ou Airbnb⁵. Ces plateformes – en particulier Internet et les moteurs de recherche – permettent aux IAs d'accéder aux informations à partir desquelles elles font leur apprentissage, et sans lesquelles elles ne parviendraient à aucun résultat valable (elles seraient « stupides »).

Parmi ces plateformes se trouvent les interfaces des robots conversationnels eux-mêmes : en conversant avec eux, l'utilisateur les entraîne, vérifie l'actualité et la pertinence de leurs réponses, corrige leurs erreurs (*feed-back*), etc.

Le discours, dominant dans les années 2010-2020, de l'excellence des services rendus par ces robots (« demande à ChatGPT » tend à remplacer « Google a réponse à toutes vos questions ») est donc aussi, pour leurs promoteurs, une nécessité technique et commerciale : sans une utilisation massive, les IAs ne



Figure 1.

Source : vidéo *La matinée IA pour les agents publics - Première matinée*, de la Direction interministérielle du numérique (Dinum), 2025, 2h20
<https://tube.numerique.gouv.fr/w/p/fXn7mYQNok8WVJhYmdg4kd> (à 1h40 environ).

peuvent pas progresser⁶. De plus, la situation de concurrence entre elles où se trouvent les nombreuses IAs disponibles sur le marché fait que chacune a intérêt à se présenter comme la meilleure, afin d'attirer plus d'utilisateurs et donc de progresser plus vite que ses concurrentes – sachant qu'il existe, en outre, une prime à la première, en raison de l'effet de réseau propre aux plateformes, ce dont Google a bénéficié dans le domaine des moteurs de recherche.

Un corollaire de ce technosolutionnisme largement répandu par les éditeurs d'IA est que les problèmes résiduels de celles-ci ne viendraient pas d'elles, mais du mauvais usage qui pourrait en être fait. Il s'agit, à vrai dire, d'un schéma discursif classique, déjà observé pour nombre d'innovations technologiques, comme le nucléaire⁷. Cependant, cette figure de style est ici très présente, par exemple dans la Figure 1, tirée d'une formation pour les agents publics, qui suggère que les problèmes posés

par les IA viendraient surtout... du facteur humain⁸.

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) au niveau international est fortement investi par des plateformes. Ainsi, nombre d'universités et d'organismes de recherche ont leur infrastructure informatique hébergée par un Gafam, qui peut dès lors en nourrir des apprentissages automatiques – et, au passage, acquérir une connaissance très fine de l'activité de l'établissement et de sa production scientifique, ce qui pose des problèmes critiques de confidentialité et de droits de propriété intellectuelle.

L'apprentissage à partir de textes rend aussi compte d'une autre caractéristique fondamentale des LLM : leur réalité est limitée à celle de ces textes, ce n'est pas la nôtre. Ils connaissent les textes mais non les contextes ; ils ne prennent en compte ni le contexte d'énonciation des textes utilisés et produits, ni leur rapport à la réalité.

Ces deux caractéristiques – besoin de se rendre utile pour susciter plus

⁶ Sur ce discours, voir également l'entretien avec Thomas Dekeyser de Louis de Catheu du 5 mai 2026, « Faut-il saboter les datacenters ? » dans *Le Grand Continent*.
<https://miniurl.be/r-6xz7>

⁷ Jacques Ellul, 1988. *Le bluff technologique*. Réédité par Fayard, collection Pluriel en 2012.

⁸ Vidéo *La matinée IA pour les agents publics - Première matinée*, de la Direction interministérielle du numérique (Dinum), 2025, 2h20
<https://tube.numerique.gouv.fr/w/p/fXn7mYQNok8WVJhYmdg4kd> (à 1h40 environ).

⁴ Donner un sens à l'intelligence artificielle. Op. cit., p. 26.

⁵ Maya Bacache-Beauvallet et Marc Bourreau, *Économie des plateformes*, Paris, La Découverte, 2022.

d'interactions, ignorance de la réalité hors des données utilisées – comme en rend compte l'illustration en exergue de cette note. Comme l'a indiqué le spécialiste de l'IA, Punya Mishra, lors de la conférence de l'Internationale de l'Éducation en 2025, un LLM est « *un système probabiliste qui induit un texte plausible dénué de toute compréhension réelle*⁹ ».

Parmi les autres innovations liées à l'IA, on pourrait citer également le traitement et l'analyse de signaux divers, notamment dans les domaines de l'imagerie médicale, ou encore la prise de décision autonome, ou l'aide à la décision humaine, par exemple pour le pilotage d'engins (voitures autonomes, drones, etc.).

La suite de ce texte se concentre sur un aspect plus limité : les risques que l'IA fait peser sur la qualité des résultats scientifiques pour ses usagers immédiats (indépendamment des risques de perte de savoirs collectifs et humains).

IA ET QUALITÉ DE LA RECHERCHE

L'IA peut porter atteinte à la qualité de la recherche en ce qu'elle n'est pas exempte d'erreurs ponctuelles et porte de plus en plus de biais systémiques.

Erreurs

Comme l'informatique en général, l'IA est exposée tout d'abord à des erreurs (*bugs*), inhérentes à tout système complexe. En particulier, les IAs se heurtent à un problème de faible reproductibilité de leurs résultats – le code source et les données utilisées étant très faiblement partagés par leurs auteurs – et donc de difficulté à en vérifier la fiabilité. Elles mobilisent également beaucoup d'apprentissages fondés sur des retours humains (*reinforcement learning from human feedback*, RLHF), quasiment impossibles à documenter de manière exhaustive.

Corrélativement, les IA produisent beaucoup d'erreurs, comme l'illustrent de manière emblématique, en ce qui concerne les IA génératives, les « hallucinations » ou inventions de données, par exemple la création de références scientifiques inexistantes lors de l'écriture d'un texte scientifique. En effet, les IAs génératives produisent des textes plausibles – différents à chaque requête – et non des textes exacts, rigoureux et uniques. Parmi ces hallucinations se trouvent ainsi des références scientifiques plausibles mais fausses, mélangeant des noms d'auteurs et des mots de titres d'articles ou de livres existants pour en imaginer de nouveaux, comme ont pu s'en rendre compte avec effarement, à partir de 2022, les enseignants-chercheurs corrigeant des mémoires d'étudiants formellement impeccables mais n'affirmant que des platitudes, ou factuellement faux¹⁰.

De manière plus gênante, les IAs utilisées à des fins de surveillance des populations ou de détection automatique des fraudes par recoupement de fichiers (*computer matching*) ne fonctionnent qu'à partir de corrélations statistiques qui ignorent tant les mécanismes sociaux qui les sous-tendent que la présomption d'innocence. Antérieures à son émergence, le « printemps de l'IA » leur donne une nouvelle vigueur par les capacités de traitement de l'information qu'il déploie et par la légitimation renouvelée qu'il leur confère. Elles sont particulièrement nocives quand elles débouchent directement sur des actions nuisibles aux personnes, sans intermédiaire humain. Elles sont enfin souvent associées à des mouvements politiques conservateurs voire réactionnaires, comme celui de Trump aux États-Unis.

Biais systémiques

Si l'IA sans adjectif peut commettre des erreurs, l'IA générative est, elle,

sujette à des biais systémiques. Elle ne fournit en effet des données qu'à partir de celles sur lesquelles elle a été entraînée, et qui sont, par construction, douteuses et partielles¹¹. Par exemple, en philosophie, des pans entiers de la littérature ne sont pas référencés ; de manière analogue, les grandes bases de données qui recensent la presse internationale, auxquelles s'alimentent les LLM, ignorent des dizaines de milliers de titres publiés en langues locales.

Plus généralement, les LLM, fonctionnant sur le principe de plus grande probabilité du discours, reprennent les préjugés de race, de classe et de genre qui circulent de manière dominante au niveau mondial, par exemple l'association des femmes à la maison et des hommes au travail¹². Ainsi, à ses débuts, ChatGPT limitait la capacité d'être un bon scientifique aux hommes blancs, tandis que l'IA, utilisée par Amazon pour son recrutement, excluait systématiquement les femmes¹³. Les LLM peuvent simplement relayer des informations partielles et fausses, en un mot des rumeurs qui circulent. Enfin, les mêmes biais se manifestent pour d'autres IAs, par exemple dans le domaine médical, où les patients issus des minorités sont moins bien suivis¹⁴, ou en matière d'identification biométrique des personnes (qui utilise des réseaux de neurones), où les membres de minorités se voient discriminés par des systèmes entraînés sur le plus grand nombre¹⁵.

Plus profondément, les IAs ne sont pas à l'abri d'apprentissages malveil-

¹¹ Sabina Leonelli, 2019. *La recherche scientifique à l'ère des Big Data : cinq façons dont les Big Data nuisent à la science, et comment la sauver*. Éditions Mimésis.

¹² Unesco, 2024. *Challenging systematic prejudices - an investigation into bias against women and girls in large language models*. <https://miniurl.be/r-6xz9>

¹³ « Intelligence artificielle, révolution ou outil ? », op. cit., p. 28-30.

¹⁴ Cf. notamment Ibid., p. 34.

¹⁵ Shoshana Magnet, 2011. *When Biometrics Fail: Gender, Race, and the Technology of Identity*. Durham, Duke University Press.

⁹ Rapport de la conférence internationale de l'IE sur l'intelligence artificielle, 2025. Bruxelles, Internationale de l'Éducation, p. 4.

¹⁰ Santiago Schnell, 12 mai 2026. « L'université à l'épreuve des machines ». *AOC media - Analyse Opinion Critique*. <https://miniurl.be/r-6xz8>

lants, c'est à dire d'une production massive de données biaisées afin de les alimenter dans un sens particulier et ainsi d'influencer les résultats de recherche des utilisateurs.

Par ailleurs, si les IAs permettent d'accélérer des tâches bien balisées – comme la correction orthographique, la traduction linguistique, l'écriture de code informatique, les recherches bibliographiques, voire la résolution d'« énigmes » au sens

de Kuhn, c'est à dire de problèmes scientifiques bien définis – en revanche, elles risquent d'enfermer dans ce qui est déjà connu, de négliger des territoires inconnus, et de ne pas voir les possibles changements de paradigmes (toujours au sens de Kuhn).

Enfin, les IAs, comme tout système informatique, sont exposées aux virus. Il en résulte des pertes importantes en temps, en don-

nées et en ressources financières – notamment les coûts de sécurisation des systèmes.

Donnant naissance à des erreurs et exposés aux biais des sources qui les alimentent, les LLM peuvent ainsi produire des textes certes formellement parfaits, mais totalement inexacts dans leur rapport à la réalité, ne véhiculant que des idées dominantes, approximatives ou fausses.

Adopter une attitude critique et responsable face à l'IA

Ces suggestions se concentrent sur l'éthique professionnelle et personnelle à adopter en matière d'IA. Elles ne traitent pas, par exemple, de la sobriété nécessaire pour limiter la consommation énergétique induite.

- Avant de la présenter comme la sienne propre, contrôler systématiquement toute production d'une IA générative ;
- Afin qu'elle saisisse mieux la question qu'on soulève, ce qui lui évite certaines erreurs, formuler à l'IA, plutôt que des questions générales impliquant un raisonnement compliqué, des questions précises et itératives de manière à décomposer les étapes du raisonnement¹ ;
- Repérer les signaux de confiance trompeurs : formulations trop précises, absence de sources, flagornerie² ;
- Ne poser que des questions dont on est capable de critiquer ou expertiser la réponse, selon l'adage « *ne jamais croire une IA, contrôler tout et surtout ce qui est nouveau* » ;
- Ne pas se laisser enfermer dans des orientations de recherche définies par une IA ; les LLM doivent rester des outils pour l'humain et non l'inverse ;
- En matière de LLM pour la recherche, l'installation d'Emmy au CNRS a indubitablement représenté un progrès par rapport à l'utilisation des outils des Gafam et d'OpenAI (dont Microsoft est l'actionnaire principal). C'est dans ce sens qu'on peut aussi comprendre l'interdiction faite par le CNRS à ses agents d'utiliser d'autres LLM dans le cadre de leur activité professionnelle. Cependant, des incertitudes importantes demeurent au sujet de cette IA générative, de sorte que des précautions demeurent de mise, même pour elle ;
- Maintenir ses qualifications professionnelles, y compris celles menacées par les IA, et se former aux IA ;
- Utiliser autant que possible les LLM en local sur son propre ordinateur, ce qui réduit les risques de fuites de données. Cette recommandation connaît cependant deux limites : d'une part, ces ordinateurs doivent être assez puissants ; d'autre part, la démutualisation induite de la ressource informatique peut entraîner un gaspillage de ressources qui doit être mis en balance du gain obtenu en matière de confidentialité. De ce dernier point de vue, l'usage local demeure cependant préférable. À ce sujet, une vidéo de la Direction interministérielle du numérique (Dinum) destinée à la formation des agents publics donne différents cas pratiques d'utilisation de l'IA, dont un qui analyse des candidatures par un responsable de recrutement et montre bien le besoin de subordonner l'IA au jugement humain et de l'utiliser en local afin de protéger les données personnelles³.
- Dans une publication, mentionner les utilisations faites de l'IA, qui peuvent être très variées : correction orthographique, traduction, structuration du document et des idées, production d'idées, traitement des données, etc. Alternativement, il pourrait être utile d'indiquer simplement un seuil à partir duquel la mention de l'usage d'une IA deviendrait nécessaire ;
- Ne pas utiliser les IA pour l'évaluation de la recherche, qui doit continuer à être faite par les pairs ;
- Ne pas communiquer des données confidentielles à une IA, car elle les utilise pour son apprentissage et peut les communiquer à d'autres utilisateurs.



Source : cf. note 3.

¹ Recommandation également formulée dans la vidéo de formation à Emmy.

² La matinée IA pour l'administration et les agents publics - Première matinée. <https://www.youtube.com/watch?v=XRWpiYguRF0> (à 1h11).

³ Ibid, (à 1h05).

Quand l'IA commence à changer le travail scientifique

Chantal Pacteau

L'IA est désormais considérée comme une nouvelle infrastructure de la recherche. Une question se pose désormais : qu'est-ce que l'IA est en train de faire au travail des scientifiques et aux conditions dans lesquelles ils produisent des connaissances ?

L'un de ses effets les plus immédiats concerne la production scientifique elle-même. Les grands modèles de langage (LLM) sont déjà utilisés pour la traduction, la synthèse de références bibliographiques, la formulation d'hypothèses, la programmation ou encore l'aide à la rédaction d'un papier scientifique. Une étude portant sur 41 millions de publications scientifiques, dont 311 000 réalisées au moins en partie à l'aide d'un outil d'IA, montre que « *côté pile, les scientifiques qui s'appuient sur l'IA pour leurs recherches publient davantage, sont plus fréquemment cités que les autres et progressent plus rapidement dans leur carrière. Côté face, les recherches menées grâce à l'IA explorent moins de nouveaux territoires que les autres, et ont tendance à se cantonner aux champs d'études déjà bien établis*¹. »

Le risque est alors celui de distinguer, dans l'avalanche de publications, ce qui apporte réellement une connaissance nouvelle. Ce qui pose directement la question de l'évaluation. À partir du moment où les machines participent à la production des travaux scientifiques, seront-elles aussi utilisées pour les évaluer ? Le risque serait alors de voir se généraliser une évaluation parfaitement adaptée à ce qu'elles savent mesurer, mais beaucoup moins à ce qui fait la valeur d'une recherche : l'intuition, l'originalité, le doute...

Les mathématiques se trouvent peut-être à l'avant-garde des mutations que l'IA annonce. La *Déclaration de Leiden sur l'IA et les mathématiques*², approuvée par l'Union mathématique internationale, alerte sur les problèmes d'exactitude, de fiabilité et surtout de vérification indépendante des preuves produites avec l'IA. Elle souligne également le risque que les priorités scientifiques soient progressivement orientées vers les problèmes qui se prêtent le mieux aux méthodes de l'IA, au détriment de ceux qui présentent une importance fondamentale mais sont moins « compatibles » avec ces outils.

La récente prise de position de la Société mathématique de France à propos des annonces d'OpenAI sur Navier-Stokes va dans le même sens : elle alerte sur le pillage bibliographique, le coût énergétique et écologique et surtout de « *l'entrée dans une logique de course effrénée et de déprédation, qui met en danger la culture mathématique collective*³... »

Demain, ce qui comptera ne sera plus seulement de savoir si une machine trouve une solution, mais qui pourra encore vérifier qu'elle est juste, comprendre comment elle a été obtenue et décider si la question posée méritait vraiment de l'être.

Il y a enfin un paradoxe plus terre à terre, très concret. La course à l'IA mondiale et la croissance des *data centers* entraînent une demande phénoménale en mémoire et en capacité de stockage, et les prix s'envolent. Une conséquence de cette demande commence déjà à se faire sentir dans les laboratoires français. L'accord-cadre Matinfo, le groupement d'achat de matériel informatique pour l'enseignement et la recherche (ESR), qui mutualise les achats de 250 établissements, se retrouve bloqué : les hausses dépassent largement les plafonds contractuels, avec +100 à +300 % en douze mois selon le matériel⁴.

« *Ce qui donne le vertige, c'est l'échelle des infrastructures derrière tout ça. Le data center Hyperion que Meta construit en Louisiane consommera 5 GW en continu, soit plus de trois fois la puissance de l'EPR de Flamanville, et nécessitera trois centrales à gaz rien que pour l'alimenter. OpenAI et xAI bâtissent chacun des sites hébergeant plusieurs centaines de milliers de GPU. Ce sont souvent les mêmes acteurs qui appellent à ralentir la course à l'IA au nom de risques existentiels lointains, pendant qu'ils réquisitionnent l'essentiel des composants et de l'énergie disponibles dans le monde. Il y a quelque chose de profondément absurde à voir des laboratoires de recherche incapables d'acheter un serveur parce que sa mémoire est siphonnée vers des infrastructures privées engagés dans une fuite en avant pour prouver leur rentabilité. Une course censée faire progresser la connaissance est en train de freiner la recherche qui la produit. La contre-productivité d'Ivan Illich dans toute sa splendeur*⁵ ! »

1 <https://www.cnrs.fr/fr/actualite/comment-lia-generative-transforme-les-metiers-de-la-recherche>

2 Leiden Declaration on Artificial Intelligence and Mathematics. <https://leidendeclaration.ai/>

3 <https://smf.emath.fr/actualites-smf/position-bureau-smf-navier-stokes-et-openai>

4 <https://next.link/258103/le-prix-de-la-memoire-complique-vraiment-lachat-de-materiel-informatique-dans-les-labos/>

5 David Chavalarias, septembre 2026. <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7508659990577160192/>

La colère des scientifiques face à une planète qui brûle

L'été 2026 a fourni une démonstration grandeur nature de ce que les scientifiques annoncent depuis des décennies. L'ignorance n'est plus un argument. Ce qui manque, c'est l'action politique face à l'accélération des dérèglements. Jamais le décalage n'a semblé aussi grand entre les savoirs et l'urgence des décisions à prendre. Un décalage qui nourrit toujours plus la détermination à se faire entendre et à défendre les conditions de l'habitabilité de la planète mais aussi une colère croissante face au *greenbacklash*, à la destruction des moyens publics d'expertise...

Chantal Pacteau
Chercheuse en sciences de l'environnement
Directrice de recherche émérite au CNRS à l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris (IEES Paris)
Membre du Bureau national du SNCS-FSU
Patrick Monfort
Microbiologiste
Directeur de recherche émérite au CNRS à HydroSciences Montpellier
Membre du Bureau national du SNCS-FSU

Les rapports s'accumulent, les données sont de plus en plus précises, les conséquences sont visibles. Depuis des décennies, les scientifiques alertent sur le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la contamination des milieux naturels, les effets des pollutions sur la santé humaine... Les réponses sont principalement concentrées sur la gestion des crises et de leurs conséquences : moyens pour les pompiers, gestion des canicules, équipements... Les enjeux de prévention et d'adaptation de long terme sont les grands absents. Entre les connaissances établies et les décisions politiques, le décalage demeure considérable. Après une canicule, une sécheresse ou des incendies, l'émotion

retombe, l'actualité se déplace et les impératifs économiques reprennent le dessus. Comme si les alertes pouvaient être oubliées dès que les températures baissent.

CONSÉQUENCES DÉJÀ LÀ

Dans son huitième rapport annuel, publié en juillet 2026, le Haut Conseil pour le climat¹ (HCC) rappelle que le réchauffement planétaire dû aux activités humaines atteint désormais 1,4 °C et que l'Europe est le continent qui se réchauffe le plus rapidement. Les conséquences touchent déjà la santé, les écosystèmes, les infrastructures et les activités économiques conçues pour un climat qui n'existe plus. Surtout, le HCC considère que la France n'est pas prête à faire face aux impacts du changement climatique.

Les océans aussi vont mal. C'est ce que révèle le dernier rapport de « Copernicus », le programme d'observation de la Terre par satellite de l'Union européenne. Ils sont pris

dans une « *triple crise planétaire*² » : changement climatique, perte de biodiversité et pollution.

Et les conséquences sanitaires s'accroissent. Le rapport 2026 du *Lancet Countdown Europe*³, auquel ont contribué 65 experts issus de 46 institutions scientifiques et onusiennes, fait état d'une hausse accélérée des risques liés à la chaleur, aux événements extrêmes, à l'expansion géographique de certains vecteurs de maladies infectieuses et à l'insécurité alimentaire. Près de 62 000 décès liés à la chaleur ont été estimés en Europe pour la seule année 2024.

Autres conséquences des fortes chaleurs : santé mentale fragilisée, agressivité et féminicides en hausse. « *On continue à ignorer beaucoup de choses sur les conséquences, en matière de santé mentale, de la montée mondiale des températures* », résumaient les auteurs d'une

« Restez chez vous. Évitez les déplacements. Les écoles ferment. Les trains s'arrêtent. Télétravail recommandé (...). Le "confinement climatique" peut être une réponse d'urgence. Mais il ne peut pas tenir lieu de politique d'adaptation »*

Chaleur, inondations, pétrole : jusqu'où ira le confinement climatique ? 30 septembre 2026. Novethic.
<https://miniurl.be/r-6y7v>

¹ Rapport annuel 2026 du Haut conseil pour le climat, Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités.
<https://miniurl.be/r-6y7w>

² Commissariat général au développement durable, 16 janvier 2026. Océans en crise : les signaux d'alerte se multiplient.
<https://miniurl.be/r-6y7y>

³ The 2026 Europe report of the Lancet Countdown on health and climate change: narrowing window for decisive health action.
<https://miniurl.be/r-6y7x>

étude de synthèse publiée en 2023⁴. « *Les vagues de chaleur semblent ainsi associées à une augmentation de 9,7 % du nombre de passages aux urgences pour maladie mentale.* » En avril 2025, le programme *Spotlight initiative*⁵, supervisé par les Nations unies, a publié un rapport montrant que les fortes températures entraînent une hausse des suicides, de la criminalité et des violences conjugales. Bien sûr, dire que le changement climatique augmente les violences n'est en rien une façon de déresponsabiliser leurs auteurs. C'est juste expliquer qu'on rend la survenue ou la conséquence de leurs actes plus probables.

PARADOXES VERTIGINEUX

La France s'est désormais dotée d'un cadre d'action climatique relativement complet – troisième Plan national d'adaptation, troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie, projet de troisième Stratégie nationale bas-carbone – mais ce cadre n'est pas accompagné de financements à la hauteur des besoins, comme le rappelle le HCC.

Cette situation crée de plus en plus de frustration professionnelle et de colère. Les chercheurs sont sommés de documenter une crise dont les manifestations deviennent chaque année plus visibles, tout en voyant les dispositifs publics qui permettent de la prévenir ou de s'y adapter rester insuffisamment financés.

Cette contradiction apparaît avec une certaine brutalité dans le traitement médiatique du changement climatique. En 2026, selon l'Observatoire des médias sur l'écologie cité par Pauline Amiel⁶, seulement 4 % des articles de

presse écrite et des sujets audiovisuels traitaient des questions environnementales ; la proportion est montée à 10 % pendant l'été. Mais cette augmentation saisonnière correspond largement à la multiplication des catastrophes : canicules, incendies, inondations.

Dans un système médiatique dominé par l'information en continu, l'*infotainment* et les réseaux sociaux, la sous-information cohabite désormais avec une progression de la désinformation, avec la place croissante de discours climatosceptiques ou relativistes sur certaines chaînes et radios privées. Il y a pire encore : la responsabilité tend à être renversée. C'est ainsi que le 26 juin, en pleine canicule, un chroniqueur de BFMTV reprochait aux scientifiques de « *ne pas avoir été très convaincants* ».

Depuis trente ans, les climatologues, écologues, océanographes, agronomes, épidémiologistes, chercheurs en sciences humaines et sociales... ne cessent de publier, d'alerter, de participer aux expertises et de communiquer leurs résultats. Et lorsqu'une partie de ces alertes se réalise, on leur reproche de ne pas avoir suffisamment convaincu...

LA SCIENCE FACE AU « GREENBACKLASH »

Un autre discours s'est installé dans le débat public : le changement climatique n'est plus nécessairement nié frontalement ; ce sont les politiques destinées à y répondre qui sont contestées. Trop coûteuses. Trop complexes. Trop réglementaires. Trop contraignantes. Le changement climatique est reconnu, mais il faut éviter de prendre des mesures qui pèseraient sur la croissance et la compétitivité.

C'est ce que l'analyse de Daniel Coronel Crespo qualifie de « *greenbacklash*⁷ ». Le climatoscepticisme change de forme : il ne consiste

plus à nier le réchauffement, mais à contester la légitimité des instruments destinés à le combattre. L'analyse est particulièrement éclairante sur le rôle de la finance. Les dispositifs européens de reporting environnemental et de devoir de vigilance avaient précisément pour objectif de rendre visibles les conséquences environnementales de l'activité économique. Leur remise en cause au nom du « fardeau réglementaire » n'est donc pas neutre : elle réduit la capacité à mesurer et à comparer les performances environnementales des entreprises.

Le paradoxe est vertigineux. Au moment où la connaissance scientifique rend les conséquences du changement global de plus en plus précises, certains des outils qui permettent de rendre ces conséquences visibles sont affaiblis. La science produit les faits ; la politique organise parfois leur invisibilisation.

DES AGENCES PUBLIQUES AU BORD DU GOUFFRE

Ce 5 octobre, les syndicats d'une vingtaine d'agences et d'opérateurs de l'État, réunis dans le Collectif des agences en lutte⁸, se sont réunis en assemblée générale à la Bourse du travail à Paris. Leur but : organiser une mobilisation commune contre les suppressions de postes prévues dans le budget 2027 : 126 postes dans les services de l'État et 238 dans les établissements publics concernés⁹.

Ces établissements ne sont pourtant pas des administrations périphériques. L'OFB produit et mobilise des connaissances sur la biodiversité et les pressions qui s'exercent sur les écosystèmes. L'IGN produit les données géographiques et forestières indispensables à l'aménagement et au

⁴ Rhiannon Thompson et al., 2023. « Ambient temperature and mental health: a systematic review and meta-analysis », *The Lancet Planetary Health*, vol 7. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2542519623001043>

⁵ *Spotlight Initiative*, avril 2025. « Colliding Crises: How the climate crisis fuels gender-based violence ». <https://miniurl.be/r-6y7z>

⁶ Pauline Amiel, 2026. « Quand les médias sous-informent et désinforment à propos de la crise environnementale », *The Conversation*. <https://miniurl.be/r-6y80>

⁷ Daniel Coronel Crespo, 7 septembre 2026. « Ce que dissimule le greenbacklash de la finance ». <https://miniurl.be/r-6y81>

⁸ Né en novembre 2025, ce collectif intersyndical entend faire front face aux « *backlash* » écologique et social particulièrement violent ces derniers mois.

⁹ Jeanne Cassard et Mathieu Génon (photographies), 6 octobre 2026. Au bord du gouffre, les agences de la transition écologique entrent en lutte. *Reporterre*. <https://miniurl.be/r-6y82>

suivi des transformations du territoire. Le Cerema apporte aux collectivités une expertise sur les infrastructures, les mobilités et l'adaptation au changement climatique. L'Ademe accompagne la transformation énergétique et écologique des entreprises, des collectivités et des territoires.

Supprimer des postes dans ces organismes, c'est réduire la capacité collective à savoir ce qui se passe sur le territoire et à agir en conséquence. Les agents ne défendent pas seulement leurs emplois – même si cette dimension est évidemment essentielle. Ils défendent des missions. Ils défendent des métiers. Ils défendent une expertise publique qui ne peut être réduite à une prestation parmi d'autres.

POLITISER LE CHANGEMENT GLOBAL

Alors que faire ? Face à cette situation, une partie du monde scientifique refuse désormais de s'en tenir à la seule publication de rapports et d'articles. En Europe et ailleurs, des chercheurs participent à des actions militantes, acceptent des risques judiciaires ou remettent publiquement en cause les limites de leur rôle traditionnel d'experts¹⁰. D'autres privilégient les tribunes, les conférences, les collectifs interdisciplinaires et le dialogue avec les institutions. Ces démarches diffèrent, mais elles témoignent d'une même préoccupation : comment rendre les alertes scientifiques audibles dans un espace public où les urgences se succèdent et où les intérêts économiques disposent souvent de moyens d'influence considérables ?

L'enjeu est démocratique. Lorsque les alertes sont répétées sans produire de changements proportionnés, la confiance dans les institutions et dans la capacité collective à agir s'érode.

L'engagement public des chercheurs exprime moins une volonté de se substituer au politique qu'une inquiétude sur les conditions mêmes du débat démocratique : comment délibérer sérieusement sur l'avenir si les connaissances établies ne sont entendues que lorsqu'elles ne dérangent pas des choix déjà arrêtés ?

Les réflexions proposées par Fabrice Flipo et Béatrice Cointe autour de la place de l'écologie dans le débat public permettent de déplacer la question¹¹. La crise écologique mobilise une pluralité de disciplines et de formes de preuves. Elle ne produit pas mécaniquement une décision politique : la science peut éclairer les faits et les conséquences des choix, mais elle ne détermine pas à elle seule les choix collectifs.

Démocratiser l'écologie signifie créer les conditions permettant à la société de discuter réellement des futurs possibles à partir des connaissances disponibles. Ce qui implique de reconnaître la pluralité des savoirs, mais aussi la spécificité de la preuve scientifique. Ce qui suppose de distinguer ce qui relève du constat, de la prévision, du scénario et du choix politique. Ce qui exige enfin que les institutions publiques disposent des moyens humains et matériels permettant de produire ces connaissances de manière indépendante.

Les scientifiques ne sont pas une avant-garde appelée à décider pour les autres. Ils sont ceux qui produisent une partie des connaissances dont la décision collective a besoin. Cette fonction suppose des institutions stables, des personnels suffisamment nombreux, des données accessibles, des équipements, des programmes de long terme et une véritable indépendance. Elle suppose aussi de protéger la parole scientifique contre les stratégies de désinformation et contre la tentation

de transformer chaque controverse scientifique en spectacle médiatique.

Le même message vaut pour les agences environnementales. La colère actuelle de leurs personnels doit être entendue à cette hauteur. Lorsque l'OFB, l'Ademe, le Cerema ou l'IGN se mobilisent, ils disent qu'on ne peut demander à la puissance publique de préparer la société aux bouleversements climatiques tout en désarmant les organismes chargés de les mesurer, de les comprendre et d'y répondre.

Il y a un certain temps que la question n'est plus de savoir si le changement global est suffisamment documenté. Il l'est. Elle n'est même plus seulement de savoir si nous disposons d'outils permettant d'agir. Nous en avons déjà beaucoup. La question est politique : sommes-nous collectivement prêts à tirer les conséquences de ce que nous savons ?

Écologiser la recherche

La recherche n'est pas extérieure au problème qu'elle étudie. Elle possède elle aussi une empreinte environnementale qu'il faut mesurer et réduire. C'est l'objectif que s'est donné le collectif Labos 1point5*.

Son colloque de 2026**, consacré notamment aux « *progrès et immobilités* » de l'écologisation de la recherche, a montré que le mouvement existe désormais, avec des outils, des expériences et des résultats. Mais il montre aussi qu'une transformation durable de l'ESR ne pourra pas reposer uniquement sur l'engagement de quelques collectifs. Écologiser la recherche, c'est aussi repenser son organisation, ses critères d'évaluation et les moyens qui lui sont accordés.

* Voir l'entretien avec Tamara Ben-Ari et t Philippe Quirion sur le Labos 1point5 « Quand la recherche veut réduire son empreinte carbone » dans la VRS 430. https://snscs.fr/wp-content/uploads/2022/10/VRS430_HD.pdf

** <https://miniurl.be/r-6y85>

¹⁰ Daniel Grossman, 2024. « Scientists under arrest: the researchers taking action over climate change ». *Nature*. <https://miniurl.be/r-6y83>

¹¹ <https://miniurl.be/r-6y84>

Recherche, pharmacognosie et partenariats public-privé, un processus aux résultats prometteurs

À travers son expérience de collaboration avec des entreprises, Jean-Hugues Renault décrit le processus de coopération entre recherche publique et privée comme un processus qui nécessite, outre des dispositifs institutionnels, un approfondissement progressif de la relation entre partenaires, la confiance, la clarté des engagements ainsi que la capacité à gérer les frustrations. Un témoignage qui montre aussi que la coopération avec le secteur privé peut s'inscrire dans des démarches de recherche fondamentale

Jean-Hugues Renault
Professeur de pharmacognosie
Directeur de l'Institut de chimie moléculaire de Reims (ICMR)
Président de la section 18 « Chimie et Vivant » du CoNRS
Propos recueillis par Claude Didry

Il est courant, dans la littérature économique, de distinguer entre exploitation (de solutions établies) et exploration de mécanismes plus fondamentaux relevant davantage de l'investissement que des coûts de production¹. Pour autant, ces catégories ne recoupent pas complètement le partage entre recherche publique et privée. L'histoire des sciences montre l'importance prise par la recherche dans les grandes entreprises industrielles depuis le début du XX^e siècle. C'est ainsi que, dans les années 1930 et 1940, les Bell Laboratories aux États-Unis étaient un centre de recherche de pointe en physique des solides dont l'activité en recherche fondamentale sur les semi-conducteurs a abouti à l'invention du transistor.

Ainsi, dans la dynamique d'exploration, les coopérations entre public et privé jouent fréquemment un rôle structurant, qui peut aller jusqu'à

l'ouverture de champs nouveaux pour des recherches fondamentales. Dans ces coopérations, on compte quelques unités mixtes de recherche (UMR) associant le CNRS et une entreprise, comme le Laboratoire Albert Fert – une unité commune au CNRS et à Thales, associée à l'Université Paris-Saclay.

Si la Cour des comptes a critiqué, dans un rapport récent, le risque que représente la multiplicité des dispositifs de coopération public-privé, elle note toutefois l'importance de cette dynamique de coopération pour un développement de la R&D face à la désindustrialisation résultant de la délocalisation massive des grandes entreprises françaises². Le cas de SANOFI est



Jean-Hugues Renault.

emblématique de cette financiarisation, allant jusqu'à couper radicalement toute recherche sur le territoire français, dans un contexte de dépendance massive du pays à l'égard d'importations de médicaments. Mais, face à la désertion de tels groupes, on estime que la coopération recherche publique-entreprises rassemble au total près de 10 % des chercheurs, soit un peu plus de 30 000 personnes en ETP.

Dans son témoignage du dynamisme de la coopération entre recherche

¹ James G. March, 1991. « Exploration and Exploitation in Organizational Learning », *Organization Science*, vol. 2, n° 1. Special Issue: Organizational Learning: Papers in Honor of (and by) James G. March, p. 71-87.

² Rapport public thématique de la Cour des comptes, juillet 2026. *Les partenariats entre la recherche publique et les entreprises. Mieux diriger les soutiens publics, favoriser l'engagement des chercheurs.* <https://miniurl.be/r-6xzf>

Selon les données de 2023¹, le monde de la recherche compte en France 513 200 personnes en équivalent temps plein (ETP)², dont environ 68 % sont des ETP chercheurs. Sur dix chercheurs, six travaillent en entreprise et quatre dans le secteur public.

1 Chiffres tirés du rapport « État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°19 - les moyens humains de la recherche et développement ». DOI: 10.5281/zenodo.22691829

2 Un ETP (équivalent temps plein) est une unité qui mesure le volume de travail fourni par les salariés, en ramenant les temps partiels à une équivalence à temps plein.

et industrie, Jean-Hugues Renault apporte des éléments de réflexion sur les conditions de relations durables et réciproquement profitables entre recherche et industrie. Il ressort de son propos un passage fréquent par la prestation, mais aussi par les outils que constituent aujourd'hui les thèses CIFRE³, les Projets de recherche collaborative-entreprise de l'Agence nationale de recherche (ANR PRCE) ou encore les LabComs⁴. Selon les sources de l'Association nationale de la recherche et de la technologie. (ANRT) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), on compte aujourd'hui autour de 7 000 thèses actives en CIFRE et 350 Labcoms qui se partagent en environ cent Labcoms financés par l'ANR (à hauteur de 300 k€) et 250 Labcoms organisés par le CNRS, fondés sur la mise en commun de personnel et de matériels.

3 La CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) est un dispositif qui permet à une entreprise d'embaucher un doctorant pour réaliser une thèse en partenariat avec un laboratoire public.

4 LabCom signifie laboratoire commun : partenariat de recherche durable entre un organisme de recherche public et une entreprise — start-up, PME ou ETI. Les partenaires construisent ensemble un programme de recherche et d'innovation, avec une gouvernance commune, des moyens partagés et une stratégie de valorisation des résultats. Le partenariat est formalisé par un contrat de laboratoire commun. Il peut être financé par l'ANR, mais ce n'est pas systématique.

Claude Didry : Avant d'envisager votre intérêt pour les partenariats avec l'industrie, pourriez-vous nous éclairer sur votre domaine, de recherche, la pharmacognosie, et les recherches de l'Institut de chimie moléculaire de Reims ou ICMR ?

Jean-Hugues Renault : De formation, je suis chimiste, spécialisé en synthèse organique. Mais très tôt, je me suis tourné vers la chimie des substances naturelles. Les collègues qui font de la synthèse organique passent des mois à synthétiser des molécules. Nous, nous disons : « *Pourquoi ne pas laisser la nature les produire pour nous ?* » Nous essayons ensuite de les isoler, d'en déterminer la structure et d'étudier leurs voies de valorisation.

Ces substances naturelles présentent une diversité structurale très élevée par rapport aux molécules produites par synthèse, mais elles sont moins nombreuses. On estime à environ 400 000 le nombre de substances naturelles connues. En synthèse organique, on peut théoriquement créer des milliards de substances, mais les 400 000 substances naturelles couvrent un espace chimique certes moins peuplé, mais bien plus vaste et original. Et surtout, ces substances ont été sélectionnées par l'évolution : elles ont interagi avec des enzymes, des systèmes biologiques. Cela signifie qu'elles ont déjà tout ce qu'il faut pour interagir avec le vivant. Et c'est précisément ce que l'on cherche quand on développe des médicaments ou des cosmétiques.

Notre métier a beaucoup évolué. Au début, nous isolions des molécules une par une. Mais aujourd'hui, nous travaillons très souvent directement sur des mélanges complexes. Une plante, par exemple, peut contenir des milliers de composés. Alors, nous développons des outils pour analyser directement ces mélanges, sans avoir à purifier

tous les composés. Cela pose des défis en purification, en analyse, et surtout en science des données. On parle de plus en plus de *Big Data* et nous utilisons quotidiennement des outils relevant de la chimiométrie. Ces approches visent à prioriser notre travail afin d'identifier rapidement les molécules déjà connues dans un mélange complexe, notamment pour éviter de réétudier ce qui est déjà connu ou pour identifier rapidement la ou les molécules responsables, par exemple, d'une activité biologique observée. On appelle ça la déréplication.

C. D. : C'est un peu un travail de cartographie, en somme ?

J.-H. R. : Exactement. Moi, j'appelle ça du profilage. Nous sommes des *profilers* de la nature. Et aujourd'hui, avec l'IA et les outils modernes de chimiométrie, nous essayons de relier, par exemple, l'information chimique obtenue sur des mélanges à l'information biologique également évaluée sur des mélanges.

C. D. : Lors de votre intervention dans la journée, au Sénat, sur les enjeux et priorités de la recherche pour la prochaine décennie⁵, vous avez évoqué les apports dans vos recherches des collaborations avec l'industrie. Comment ces collaborations se passent-elles concrètement ?

J.-H. R. : En France, il y a souvent une défiance mutuelle entre le public et le privé. Les chercheurs académiques pensent parfois que l'industrie est « le diable », et les industriels craignent que les contrats avec le public prennent des années à être signés. Mais mon expérience montre que cela peut très bien marcher, à condition de prendre son temps en amont.

5 Journée « Place de la science et de la recherche publique dans la Nation : quels enjeux et quelles priorités pour la prochaine décennie ? », 23 septembre 2026, organisée par le Collectif Recherche publique 2027, sous le patronage de Pierre Ouzoulias, vice-président du Sénat. <https://miniurl.be/r-6xzg>

Cela commence quasiment toujours par une prestation. Un industriel ne viendra jamais dire : « *Allez, on fait un contrat de collaboration !* » Non, il va tester. Il va donner une petite prestation. Si ça marche, il en commandera une deuxième. Et petit à petit, un climat de confiance s'installe et on peut commencer à prononcer des mots tels que : CIFRE⁶, contrat de collaboration, ANR PRCE⁷, projet européen, etc.

Bien entendu, tout cela dépend aussi de la culture de l'entreprise. Certaines sont prêtes à externaliser, d'autres moins. Mais une fois que la confiance est là, du point de vue du chercheur, cela peut être extrêmement stimulant : on fait de la recherche fondamentale, mais avec des contraintes industrielles qui poussent à l'innovation.

Par exemple, nous avons développé des outils pour réaliser du profilage chimique sur des mélanges. Au début, c'était purement conceptuel. Et puis, en en parlant à un partenaire industriel avec qui nous travaillions déjà, il nous a dit : « *Bingo, on vous suit !* » Résultat : à la suite de la présentation de notre méthode lors d'un congrès, de nombreux industriels de la cosmétique sont venus vers nous. Ils ont vu l'intérêt pour eux : identifier rapidement les composés toxiques dans leurs extraits, par exemple. Ma collègue qui travaillait sur le projet a ensuite monté sa boîte, NatExplore, qui est hébergée au laboratoire. Nous avons maintenant une thèse CIFRE avec un partenaire industriel et nous menons ensemble un projet européen.

Mais ce n'est pas toujours simple. Il y a aussi des frustrations. Parfois,

nous proposons une solution objectivement meilleure à un problème, mais pour des raisons stratégiques, l'industriel ne la retient pas. Et puis, il y a les restructurations : un jour, ton contact part, et tu te retrouves seul à continuer le travail.

C. D : Vous avez souligné, lors de cette journée au Sénat, que certaines de vos recherches les plus fondamentales ont été faites avec l'industrie. Pouvez-vous développer ?

J.-H. R : Revenons sur cet exemple concret de la recherche sur les mélanges chimiquement complexes. Il y a une quinzaine d'années, je voulais travailler sur les mélanges sans tout séparer. J'avais l'intuition qu'en séparant tous les constituants, une partie de l'information était perdue. Alors, avec deux collègues, nous avons commencé à réfléchir à des outils pour étudier ces mélanges directement, notamment en recourant à la RMN⁸, ce qui n'était pas courant à l'époque.

Un autre exemple : un collègue entretenait une relation de confiance avec le directeur du centre de recherche d'AstraZeneca. Celui-ci a proposé de financer, sous la direction du collègue, une thèse sèche – pas une CIFRE, mais un financement intégral sans sujet fixé – en lui disant : « *fais-toi rêver, fais-toi plaisir.* » C'est rare, mais cela montre que parfois l'industrie peut aussi soutenir de la recherche très fondamentale.

Pour des formules de coopération plus approfondies entre la recherche publique et l'industrie, les LabComs sont devenus un instrument essentiel pour de nombreuses unités de recherche. Il faut bien avoir à l'esprit que, lors de la construction d'un LabCom, il faut en anticiper la fin, parce qu'un LabCom dure quatre

ans. Et après ? Qui récupère les équipements achetés en commun ? Qui garde les résultats ? Il faut tout prévoir en amont, dans le contrat. Sinon, c'est le divorce assuré.

C. D : Vous avez insisté sur l'importance de la confiance. Est-ce que c'est le facteur clé ?

J.-H. R : C'est vraiment une histoire de personnes, oui. Je vous donne un exemple : j'ai un ancien étudiant qui est maintenant chez Michelin. Nous nous parlons régulièrement. Un jour, il me dit : « *Jean-Hugues, on ne pourrait pas faire quelque chose ensemble ?* » Je lui réponds : « *Oui, nous pourrions commencer par une petite prestation.* » Lui me répond : « *Ça va me permettre d'avoir des données consolidées pour convaincre mon boss.* » Et petit à petit, nous sommes montés en puissance. Michelin, d'ailleurs, est l'un des plus gros pourvoyeurs de LabComs en France.

Quand un LabCom est formalisé, tout le monde est dans le même bateau. L'industriel met de l'argent, il attend des résultats. Et nous, nous avons des moyens pour avancer. À Reims, par exemple, il y a un LabCom avec Total. Ce qui nous a permis de créer une trentaine de CDD, de rentrer dans le réseau Copernicus... Bref, un écosystème recherche – aujourd'hui reconnu – a été créé.

C. D : Donc, en résumé, la clé, c'est la confiance, la clarté des contrats et un approfondissement progressif de la relation ?

J.-H. R : Exactement. Et il faut aussi savoir gérer les frustrations. Parce que dans la recherche, comme dans l'industrie, il y a des imprévus. Mais si on part sur de bonnes bases, cela peut donner de très belles histoires.

⁶ Convention industrielle de formation par la recherche. Dispositif permettant à une entreprise de financer une thèse en partenariat avec un laboratoire public avec, pour le doctorant, une immersion dans les deux milieux.

⁷ Projet de recherche collaborative entreprise, financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour soutenir des partenariats entre laboratoires publics et entreprises.

⁸ Résonance magnétique nucléaire. Technique analytique permettant de déterminer la structure des molécules.

Sciences et reproduction sociale des inégalités

Clémence Perronnet est une sociologue dont les recherches se situent à l'intersection de la sociologie de la culture, de l'éducation, des sciences et du genre. En 2021, elle a publié *La bosse des maths n'existe pas - Rétablir l'égalité des chances dans les matières scientifiques*. Elle est aussi l'une des autrices du livre de sociologie et de mathématiques *Matheuses - Les filles, avenir des mathématiques* paru en 2025. Elle y montre comment la classe sociale et le genre influencent l'accès aux sciences et les parcours scolaires. Cet entretien est publié dans le cadre d'une collaboration avec la revue *Regards Croisés* de l'IR-FSU.

Clémence Perronnet
Chercheuse en sociologie des sciences,
de la culture, des inégalités sociales
Propos recueillis par Hélène Gispert
et Marie-Hélène Luçon

Regards Croisés : En lisant vos différents travaux, il nous a semblé qu'au cœur de vos recherches se trouve la question de la reproduction des inégalités sociales. Est-ce bien cela ?

Clémence Perronnet : Tout à fait. Dans le premier travail de recherche que j'ai mené en thèse, j'étais partie pour travailler sur les inégalités de genre en sciences. J'avais été très révoltée quand j'avais compris que ce qui expliquait l'avancée des sciences et certaines découvertes scientifiques, ce n'était pas vraiment des déterminants épistémologiques ou techniques mais, dans un premier temps, des inégalités sociales entre les hommes et les femmes. Pour prendre un exemple canonique, j'avais toujours cru naïvement que s'il y avait une pilule contraceptive féminine, et pas masculine, c'était parce que ce n'était pas faisable. Quand j'ai compris que c'était l'absence relative des femmes et l'absence d'intérêt des hommes, majoritaires dans ce secteur-là, qui faisaient qu'on n'avait pas produit la pilule contraceptive masculine, j'ai été outrée. C'est en partie cela qui m'a amenée vers les études sur les sciences avec les lunettes du genre.

Puis j'ai eu la chance d'avoir une proposition de suivre un projet éducatif. Une association scientifique m'avait contactée pour que je fasse le suivi et l'observation sociologique de son projet de diffusion des sciences en milieu populaire qui a la double intention de lutter contre les inégalités de genre en sciences, ainsi que contre les inégalités sociales. Son projet concernait des filles et des garçons dans un réseau d'éducation prioritaire de la banlieue lyonnaise. Cela m'a forcée à voir et à considérer les inégalités de classes sociales qui n'avaient pas été ma porte d'entrée dans la sociologie. C'est cette première enquête qui est restituée dans le livre *La bosse des maths n'existe pas*¹. C'est vraiment en allant sur le terrain, en observant, en faisant les entretiens avec les enfants que j'ai suivis du CM1 à la 5^e, que j'ai compris, par l'observation sociologique, qu'effectivement le genre était une



Clémence Perronnet.

ligne de partage parmi d'autres, dont la classe sociale, mais aussi, vu le contexte de la banlieue lyonnaise, l'origine ethnique, puisque les enfants avec lesquels j'ai travaillé étaient quasiment tous issus de l'immigration et étaient donc aussi concernés par le racisme pour une grande partie d'entre eux.

Et ça ne m'a jamais quittée. J'essaie de toujours travailler sur ces questions d'inégalités de genre, de classe sociale, de race. Avec le

¹ *La bosse des maths n'existe pas, rétablir l'égalité des chances dans les matières scientifiques*. Éditions Autrement, 2021.

livre *Matheuses*², je suis revenue un petit peu du côté des inégalités de genre mais j'ai travaillé clairement avec une approche intersectionnelle que je revendique. J'espère que cela se voit dans le livre. Mais dans l'espace public, on nous demande beaucoup plus facilement de parler des inégalités de genre qui sont devenues plus acceptables et plus dicibles. Je suis beaucoup moins souvent invitée pour parler des inégalités de classes sociales et absolument jamais pour parler des inégalités raciales.

R.C : Vous travaillez aujourd'hui à l'Agence Phare³ pour laquelle vous avez produit une étude sur le mentorat, un des éléments de politique publique mis en avant pour réduire les inégalités. Quelle leçon en tirez-vous ? Quel enjeu y a-t-il à prendre la mesure de l'efficacité de cette politique ?

C. P : Une agence comme la mienne a l'avantage d'apporter un regard externe utile pour évaluer objectivement des politiques publiques ou des projets. Cependant, je crois aussi qu'elle existe en partie parce des organes de recherche et d'évaluation publics – par exemple la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) de l'Éducation nationale ou l'INJEP (Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire) ne sont plus en capacité d'assurer certaines missions. Ce sont des vases communicants : moins il y a de chercheurs et de chercheuses qui exercent en interne dans ces organes-là ou dans les universités, plus il y a de structures privées qui naissent et qui fonctionnent sur les fonds publics pour mener à bien les études. Je trouve que c'est un souci collectif, mais à

titre individuel, c'est la meilleure façon que j'ai trouvée de continuer à faire mon travail de chercheuse dans de bonnes conditions.

Une de ces missions, vous l'avez citée, a été cette étude sur le mentorat. Il y a eu à un moment la volonté de mettre le mentorat au centre des politiques de jeunesse avec cette idée qu'un mentorat porté par des associations et généralisé allait pouvoir réduire les inégalités de genre, de classe, mais aussi de territoire. C'est devenu une politique de jeunesse importante. Il est quand même assez intéressant de noter que la mesure d'impact a été commandée *a posteriori*, une fois que la décision politique avait été prise de généraliser le mentorat, et une fois le financement attribué. Il n'est pas inintéressant, non plus, de noter que c'est une fondation d'entreprise qui a financé l'étude, et les fondations soutiennent beaucoup les mesures d'impact. Ceci est cohérent : les entreprises dont les employé-es s'investissaient dans le mentorat voulaient savoir si ça marchait. En fait, c'est elles qui voulaient savoir, plus que l'État qui finançait la politique, ce qui n'est pas anodin.

Notre étude a conclu que ce n'était pas un bon investissement et une bonne politique publique que de compter autant sur le mentorat pour réduire les inégalités entre les jeunes. Il y a plusieurs raisons à cela. Une des premières est que le mentorat repose quand même beaucoup sur la mise en contact des jeunes avec des adultes qui sont finalement très peu formés aux enjeux liés aux discriminations et aux inégalités. Or, cela peut les amener à reproduire ces discriminations et finalement replacer les jeunes dans les mêmes schémas. On a montré avec cette enquête, par exemple, qu'un adulte ne traitait pas de la même façon un jeune issu d'un milieu plutôt favorisé ou un jeune d'un milieu populaire, même

dans la représentation de ce qu'il pensait devoir leur apporter. Il y avait une volonté de tout changer chez les jeunes des classes populaires (leurs comportements, leurs pratiques culturelles, leurs aspirations...), en jugeant leurs besoins plus ponctuels « consuméristes » (« *Je ne vais pas juste lui trouver un stage* »), alors qu'on acceptait de donner des coups de pouce ou de soutenir plus directement les jeunes des milieux favorisés.

Ça a été une grande découverte de voir que cette politique de mentorat avait été finalement déployée pour plein de jeunes des classes favorisées, alors que ce n'était pas prévu pour ça à l'origine. Il y a donc eu une erreur de ciblage. C'est compréhensible : comme le disent les associations, il est beaucoup plus facile de trouver les jeunes qui ont besoin d'un coup de pouce pour préparer Sciences Po, que d'aller chercher ceux qui sont vraiment en difficulté. Comme le gouvernement avait exigé l'augmentation du nombre de jeunes suivis avec un pilotage par le chiffre qu'on connaît bien dans les politiques publiques de ces dernières années, on avait la chaîne habituelle. Le ministère exige une augmentation des effectifs de quelque chose. Les associations ou les agents publics doivent suivre et on perd la nature même de la politique publique parce qu'il faut la faire grandir à toute vitesse.

Mais ce qui me semble être la critique la plus pertinente du mentorat, c'est qu'on remplace une potentielle prise en charge ou une action publique, par un dispositif qui repose sur du bénévolat réalisé par des personnes qui n'ont pas forcément de formation. J'avais été très frappée par l'exemple de l'aide sociale à l'enfance (l'ASE), dont des dirigeantes nous disaient que le mentorat était une catastrophe. En effet, alors que la situation était absolument désastreuse

² Avec Claire Marc et Olga Paris-Romaskevich, *Matheuses. Les filles, avenir des mathématiques*. CNRS éditions, 2024.

³ L'Agence Phare réalise des études approfondies pour des ministères, des collectivités, des fondations et des associations engagées, afin d'évaluer les politiques publiques et mesurer leur impact social.
<https://agencephare.com/>

avec un manque de personnel formé et qualifié, d'éducateurs et éducatrices pour accompagner les enfants, la seule politique publique qu'on leur proposait en réponse, c'était un mentor pour chaque jeune de l'ASE. La dernière chose dont on a besoin, disaient-elles, c'est d'avoir des adultes qu'on ne connaît pas, dont on ne sait pas d'où ils viennent, qui ne sont formés à rien avec nos jeunes de l'ASE. Ce qu'elles voulaient, c'était des moyens pour avoir des éducateurs et des éducatrices. On voit là le vrai souci : colmater des brèches dans l'investissement public par cette politique de mentorat qui a bonne presse, mais qui repose sur un investissement supplémentaire et bénévole des individus.

Néanmoins, il ne faut pas rejeter tout le mentorat, il y a des choses qui fonctionnent : de nombreuses associations font un travail fondamental d'accompagnement des jeunes. Le mentorat a des effets à l'échelle individuelle, il favorise notamment l'estime de soi, mais il ne peut pas remplacer une politique de jeunesse. Pour bien connaître le mentorat de soutien aux carrières féminines, j'ai du mal à dire qu'il faudrait tout arrêter, parce qu'on voit qu'il permet la création de réseaux féminins. Mais est-ce que ça doit être du mentorat institutionnalisé ? *A priori*, non. Un résultat assez fascinant de la littérature internationale sur cette question est qu'on n'a aucune preuve que le mentorat organisé marche mieux que le mentorat informel que les personnes font entre elles, si on les laisse tranquilles et si on leur donne du temps⁴.

R. C : Venons-en à vos différents terrains de recherche. Dans votre travail sur les filles et les mathéma-

tiques, vous parlez de sexisme de l'intelligence.

C. P : Un résultat très présent à la fois en sociologie de l'éducation et dans l'expérience professionnelle des enseignant-es est que les filles sont les meilleures élèves. Pourtant, dans notre société, personne ne considère que les femmes sont les plus intelligentes, alors même que l'on a tendance à assimiler intelligence, réussite scolaire et obtention de diplôme. Une réponse à ce paradoxe réside dans le fait que, à comportement, à performance équivalentes, le sens donné à la réussite n'est pas du tout le même selon le sexe des élèves et selon la classe sociale. Bourdieu avait produit le concept de racisme de l'intelligence, avec cette idée qu'on ne prête pas l'intelligence scolaire aux élèves des classes populaires, même s'ils la manifestent. Ce sont des choses qui se retrouvent vis-à-vis des filles : là où, par exemple, une réponse correcte et juste d'un garçon va être davantage perçue comme le résultat d'un esprit rapide, d'une bonne connaissance ou d'une forme de brillante, la même bonne réponse, pour une fille, va être analysée comme le résultat d'un travail acharné, mais un peu laborieux⁵.

Ce résultat est extrêmement ancien et on s'attend à ce qu'il soit connu des enseignant-es. Pourtant, on voit se reproduire dans les classes exactement les mêmes dynamiques que celles qu'on pouvait observer dans les années 1980, avec cette idée reçue que tout est de la faute de la personnalité des élèves ou de la famille.

R. C : Vous avez travaillé sur les représentations des sciences et des techniques dans la culture et dans

la littérature scientifique de jeunesse. Comment avez-vous analysé cette culture produite et ses effets en termes de reproduction sociale ?

C. P : Dans l'enquête menée sur les élèves pour *La bosse des maths n'existe pas*, je me suis focalisée sur la partie culture et loisirs scientifiques plutôt que sur l'école. Mon hypothèse de départ était que les jeunes garçons allaient être plus exposés aux contenus scientifiques que les jeunes filles et que c'est comme ça qu'ils allaient développer plus d'intérêt, plus de goût et ensuite, comme on le sait, s'orienter davantage vers les filières scientifiques. Or, mon hypothèse de départ a été contredite, pour ce qui est du contexte très spécifique des quartiers populaires et réseaux d'éducation prioritaire où j'ai enquêté. Celles qui consommaient le plus de contenus scientifiques, c'étaient les filles. Celles qui aimaient le plus *C'est pas sorcier*, qui lisaient des petites revues ou des livres sur les sciences, qui allaient faire des recherches sur Internet sur les sciences, c'était davantage les filles que les garçons. Un résultat déjà connu de la sociologie de l'éducation est que, dans les milieux populaires, l'espoir scolaire dans les familles est beaucoup plus porté par les filles qui sont davantage attendues dans leur réussite scolaire, alors que le suivi des garçons est beaucoup plus relâché et qu'il y a moins d'attentes sur leur réussite. Dans ce contexte où un enfant n'a pas de parents ingénieur-es, chercheurs ou chercheuses, la découverte des sciences commence par l'école. C'est elle qui va être le premier vecteur plutôt que la famille, comme ce peut être le cas dans les classes favorisées. Le fait que les filles soient plus proches de l'école et que les sciences viennent d'abord par elles fait que les filles des milieux populaires sont les plus intéressées et les plus consommatrices de sciences à l'école primaire.

⁵ Voir par exemple l'enquête sur les bulletins scolaires : Pauline Charoussat et Marion Monnet, 2026. « À niveau égal, appréciation égale ? Comment les appréciations scolaires varient en fonction du sexe des élèves ». *Notes IPP*, n° 121, Institut des politiques publiques. <https://miniurl.be/r-6xxg>

⁴ Voir Clémence Perronnet, Paul Neybourger, Claire Boivin, 2023. « Le mentorat, état des savoirs et de l'existant », Rapport Agence Phare. <https://miniurl.be/r-6xxf>

Je pense – mais malheureusement, je n’ai jamais pu faire l’enquête de terrain – que les résultats auraient été très différents dans des milieux favorisés, et notamment dans des milieux où les sciences sont déjà dans les familles. On verrait des consommations très différentes des produits scientifiques dans cette classe d’âge, et potentiellement davantage chez les garçons.

Il y a là quelque chose d’intéressant, parce que pour comprendre, il fallait prendre en compte et le genre et la classe sociale. La conclusion est que, bien que plus consommatrices et plus attirées par les contenus scientifiques au début de leur école primaire, les filles ne maintenaient pas cette appétence-là. Plus elles cherchaient à consommer des produits culturels scientifiques, plus elles tombaient sur des produits conçus par les éditeurs et les producteurs de jeux à destination des garçons, et *a fortiori* des garçons des classes favorisées⁶. Elles arrivaient donc à la conclusion qu’elles n’étaient vraiment pas le public de ces contenus-là. Au bout d’un moment, et notamment à l’arrivée de l’adolescence au collège, il y avait finalement une forme de choix à faire entre se conformer aux attentes de la féminité traditionnelle, – être douce, apprêtée, dans le soin de l’autre, très entourée... – et ce qu’on leur présentait comme étant un scientifique, c’est-à-dire tout l’inverse : une personne seule, qui ne prend pas soin d’elle, qui ne se soucie pas des autres... Toutes les filles ne renonçaient pas, mais toutes étaient confrontées à ce sentiment qu’il fallait choisir entre

être une bonne « petite fille » ou être bon scientifique, au masculin. Certaines conditions rendaient possible le fait d’aller vers la représentation de ce qu’est un scientifique : la présence d’une grande sœur ou d’une mère qui avait fait des études scientifiques, etc. Du côté des garçons, l’association dans cette littérature des sciences aux classes favorisées et au génie était présente dès le début et restait dissuasive.

R. C : Venons-en aux pratiques des 15-20 ans en matière de vidéos scientifiques sur YouTube : ce ne sont pas les mêmes publics. Que pouvez-vous nous en dire ?

C. P : Cette enquête sur le YouTube scientifique m’a amenée à contredire une idée reçue, peut-être encore plus présente au moment de l’enquête en 2018-2019, qui était que YouTube et les vidéos en ligne étaient une façon de démocratiser les sciences, d’en révolutionner l’accès et donc de changer le visage des amateurs de sciences. Ce n’est pas le cas. Ce sont bien de nouvelles façons de vulgariser les sciences, mais ça ne change pas particulièrement le profil social, ni de ceux qui produisent, ni de ceux (et beaucoup moins de celles) qui consomment⁷. Du côté du public, les profils de ceux qui regardent à 15 ou 20 ans les vidéos scientifiques ne sont pas très différents de ceux qui, à l’école primaire, lisent *Sciences et vie junior* ou regardent *C’est pas sorcier*.

C’est aussi une des rares enquêtes où j’avais une majorité de garçons, et j’ai pu voir à quel point ces adolescents, qui étaient de très gros consommateurs de ces vidéos scientifiques, avaient des stratégies d’utilisation de ces contenus culturels pour se renforcer dans des réseaux et des communautés d’hommes

scientifiques très homogènes. Ils étaient majoritairement issus des classes favorisées, même quelques jeunes des classes populaires aspiraient aussi à les rejoindre. Ces communautés se constituaient en regardant des vidéos, puis en parlant dans les commentaires et en rejoignant des réseaux sociaux, notamment Discord, très populaire là-dessus. Il y avait là toute une sociabilité adolescente et de jeunes adultes masculine qui renforçait beaucoup une façon de faire les sciences qui n’est pas la plus inclusive : une façon très élitiste, très masculine, avec une valorisation extrême de la rationalité, une approche très positiviste mais un rejet massif des sciences humaines et sociales.

Ces pratiques-là expliquaient aussi l’exclusion des filles à la fin du lycée et dans les études supérieures. En effet, les filles étant beaucoup moins des publics de ces vidéos, elles ne sont pas insérées dans ces communautés adolescentes et de jeunes adultes qui vont se retrouver dans les classes préparatoires ou les écoles d’ingénieurs. Elles se retrouvent exclues des conversations, mais aussi des réseaux, des clubs qui apportent ensuite des vrais avantages. On peut voir cela comme du mentorat informel... et qui marche. On voit donc que si, au départ, on pouvait imaginer le YouTube scientifique comme un nouvel idéal de démocratisation, on avait plutôt un renforcement de dynamiques d’exclusion par certains de ces contenus, des effets que parfois les producteurs de ces vidéos, qui n’avaient pas du tout cette intention, ignoraient complètement.

Ce phénomène est marginal à l’échelle de la société, ces jeunes sont une minorité, mais il a une influence importante dans certains milieux : les classes préparatoires, les écoles d’ingénieurs, c’est-à-dire dans les milieux scientifiques élitistes.

⁶ On peut le voir dans l'exemple canonique de *Science et vie junior*, mais aussi pour *C'est pas sorcier* où ce sont majoritairement des figures masculines, des figures de super-héros, à plus de 75%. Voir :

Clémence Perronnet, 2022. « Où sont les femmes dans les médias scientifiques ? ». *Culture Sciences Chimie*.

<https://miniurl.be/r-6xxi>

Clémence Perronnet, 2018. « Les sciences, c'est (pas) pour moi » : genre, culture scientifique et construction de représentations différenciées des sciences chez les enfants de milieux populaires », *Transverse*.

<https://shs.hal.science/halshs-01740495/document>

⁷ Clémence Perronnet, 2021. *Qui sont les youtubeurs scientifiques ? Enquête sur leurs profils, leur parcours, leurs pratiques*, Lecture Jeunesse.

<https://shs.hal.science/halshs-03899311/document>

La recherche en temps de guerre

Parcours et expériences d'une lauréate du programme PAUSE

Le déclenchement de la guerre civile au Soudan en 2023 a quasiment interrompu les activités d'enseignement supérieur et de recherche dans le pays. Des milliers d'étudiants et d'universitaires ont fui le pays. Après avoir évoqué les conditions difficiles d'exercice de son métier au Soudan, la chercheuse et enseignante, Shereen Al-Nour, raconte ici son parcours depuis le début de la guerre, son exil en France grâce au programme PAUSE¹, ses recherches actuelles ainsi que son engagement.

Shereen Al-Nour
Équipe ALTER (Altérités et territoires)
du Laboratoire Architecture Ville
Urbanisme Environnement (LAVUE),
UMR CNRS, universités Paris 8 et
Paris Ouest Nanterre La Défense et
les Écoles nationales supérieures
d'architecture (ENSA) Paris-Val-de-
Seine et Paris La Villette

La guerre m'a touchée non seulement en tant qu'universitaire dont le travail a été interrompu, mais aussi en tant qu'enseignante profondément affectée par le destin de ses étudiants, dont les rêves, les voix et les perspectives ont été réduits au silence par la violence du conflit. Diplômée de l'université de Khartoum, j'ai obtenu un master en 2010 portant sur les mouvements politiques soudanais entre la période coloniale et la période postcoloniale. J'ai ensuite enseigné dans plusieurs universités soudanaises, l'université de Juba (2008-2009), l'université de Shendi (2011-2013) et l'université de Bahri depuis l'année 2013, où j'ai occupé un poste permanent de maîtresse-assistante en histoire.

J'ai rencontré des obstacles dès mes premières années d'enseignement. Dès le premier mois, j'ai constaté le manque extrême de ressources documentaires dont souffraient les étudiants, une situation aggravée par le contexte de déplacement et de précarité dans lequel fonctionnait l'université. Pour répondre à ce besoin urgent, j'ai proposé à la cheffe de département de lancer un projet en collaboration avec les Archives nationales, visant à former les étudiants

à la collecte de données historiques et à constituer, au sein du département, une section de documents sélectionnés pouvant servir de base aux cohortes futures. Ce projet avait pour ambition de renforcer les compétences méthodologiques des étudiants tout en créant un fonds documentaire durable.

Cependant, la proposition n'a reçu aucun soutien institutionnel. La cheffe de département n'a pas ouvert de discussion sur le projet, celui-ci restant sans suite dès son lancement. Cette expérience a été formatrice : elle m'a confrontée très tôt aux limites structurelles qui entravent l'innovation académique dans les contextes fragiles, où l'absence de vision institutionnelle, la surcharge administrative et les priorités politiques peuvent empêcher la mise en œuvre de projets pourtant essentiels au développement de l'enseignement et de la recherche.

GUERRE CIVILE AU SOUDAN

Le déclenchement de la guerre, en 2023, a profondément bouleversé mon travail. L'enseignement à distance est devenu extrêmement difficile : la majorité de mes étudiants a cessé de suivre les cours, incapables d'en assumer les coûts ou contraints à la fuite.

Une grande partie d'entre eux, en particulier ceux originaires du Darfour, est actuellement réfugiée dans des camps au Tchad ou déplacée dans le nord du Soudan. Leur absence représente bien plus qu'un obstacle pédagogique : elle symbolise une rupture tragique dans la continuité éducative du pays. Voir disparaître une génération entière d'étudiants est une expérience profondément douloureuse. Je pense constamment à leur avenir – et à celui du Soudan – qui risque de perdre la possibilité d'être reconstruit par une jeunesse formée, capable de contribuer au développement national.

Lorsque je porte un regard sur mon parcours, je vois un chemin marqué par la réévaluation constante et une profonde redéfinition de notions qui, autrefois, me semblaient évidentes : la démocratie, la liberté et même l'idée d'« avenir ». Avec la révolution soudanaise – débutée en décembre 2018² –, ces concepts avaient pris pour moi un sens clair et porteur d'espoir. Aujourd'hui, dans le

¹ Programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil.
<https://www.programmepause.fr/>

² Le Soudan a vécu une longue saison révolutionnaire qui commence en décembre 2018, mène à la chute du pouvoir islamiste en avril 2019 avec le renversement de M. Omar Al-Bachir, au pouvoir depuis 1989. Elle continue après le coup d'État du 25 octobre 2021. Depuis le 15 avril 2023, les deux armées putschistes, auparavant alliées, s'affrontent dans un conflit extrêmement violent aux frais des populations civiles. Barbara Casciarri, Aroob Al-Ameen Al-Faki et Shereen Ibrahim Al-Nour, 2024. « Guerre ou révolution ? Lire le conflit soudanais par un retour sur les Comités de Résistance », *Journal des anthropologues*, <https://journals.openedition.org/jda/14183>

contexte d'une guerre contre-révolutionnaire et de l'effondrement du pays, ils sont devenus profondément ambigus. Il est difficile de se projeter, tant sur le plan professionnel que personnel, lorsque rien n'est stable, lorsque la continuité elle-même est menacée, et lorsque ceux qui vivent au cœur de la crise sont relégués en dehors du champ d'attention du monde.

PAUSE, UNE OPPORTUNITÉ VITALE

J'ai connu le programme PAUSE³ grâce à ma mentor académique, la professeure Barbara Casciarri, avec qui j'avais collaboré dans le cadre de projets de recherche en 2019, puis à nouveau en 2022. Lorsque la guerre a éclaté au Soudan, j'étais engagée dans le projet ANR THAWRASUR⁴, mais la guerre a rendu impossible la poursuite de mes activités scientifiques dans un pays qui s'effondrait.

Le programme PAUSE a représenté pour moi une opportunité vitale : une chance de survivre à l'atrocité de la guerre et à ses conséquences directes, mais aussi celle de reconstruire mon parcours académique. Grâce à ce dispositif, j'ai pu rejoindre l'université Paris 8 et reprendre mon projet de doctorat dans un cadre institutionnel solide, entourée d'un réseau scientifique actif et bienveillant. PAUSE m'a offert une stabilité professionnelle, une visibilité académique et la possibilité de continuer à contribuer à un projet de recherche international malgré l'effondrement des institutions dans mon pays.

Les démarches pour arriver en France ont été particulièrement

éprouvantes en raison du contexte de guerre et de déplacement dans lequel je vivais. Au moment où j'ai commencé les procédures, j'ai été déplacée dans un petit village du nord du Soudan, où les coupures d'électricité et de connexion internet étaient constantes. Pour pouvoir simplement accéder aux formulaires, envoyer des documents ou communiquer avec l'université Paris 8, j'ai dû me déplacer régulièrement vers la ville la plus proche et séjourner chez des proches afin de bénéficier d'un accès minimal aux services essentiels. Malgré cela, grâce à une détermination constante et au soutien de ma professeure, j'ai pu constituer mon dossier et obtenir l'accord du programme PAUSE. La seconde étape, liée aux procédures consulaires, a été plus fluide, à l'exception du visa de ma fille qui nécessitait le consentement de son père resté au Soudan, dans une zone où l'accès à internet était presque impossible. Chaque étape a été un défi, mais cette traversée m'a appris que notre désir de survivre et de reconstruire une vie hors du contexte de crise peut devenir une force qui nous porte au-delà des obstacles.

UN ENGAGEMENT CONSTANT

Sur le plan scientifique, mon arrivée en France s'inscrit dans la continuité de mon parcours académique. Aujourd'hui, je suis doctorante en anthropologie à l'université Paris 8/LAVUE, dans le cadre du programme PAUSE. Ma recherche porte sur la transformation des relations de genre au sein de l'institution du mariage au Soudan, en lien avec les contraintes patriarcales et les stratégies du mouvement féministe pour les contester.

La guerre a profondément perturbé mon terrain et mes déplacements, notamment un séjour prévu au Royaume-Uni pour consulter des archives et rencontrer des féministes soudanaises. J'ai dû adapter ma

méthodologie, reformuler mes questions et développer de nouveaux axes d'analyse pour comprendre comment le conflit reconfigure les dynamiques de genre, les pratiques matrimoniales et les mobilisations féministes.

À ces perturbations académiques se sont ajoutées les difficultés émotionnelles et administratives liées à mon installation en France, un processus particulièrement complexe pour les chercheurs arrivant dans un contexte d'urgence. Malgré les difficultés d'intégration et les défis administratifs, je poursuis activement mes travaux, je participe à des séminaires, à des colloques et je maintiens un engagement constant au sein des réseaux scientifiques et féministes.

Pour beaucoup de Soudanais, l'avenir ressemble à un horizon lointain, difficile à atteindre, enveloppé d'incertitude, malgré le courage et la résilience dont ils font preuve pour survivre aux violences quotidiennes.

Dans ce contexte, il m'est impossible de formuler une vision précise de l'avenir, car celui-ci est devenu indissociable du destin de mon peuple. Mes aspirations personnelles ne peuvent être séparées du besoin urgent de reconnaissance, de justice et de dignité pour les civils soudanais qui continuent de subir la guerre dans l'indifférence générale. Pourtant, malgré cette incertitude, je demeure engagée dans mon rôle de chercheuse soudanaise. Je considère mon travail académique comme une manière de contribuer, même modestement, à la construction d'un avenir plus juste et plus humain. Ma responsabilité est non seulement de produire du savoir, mais aussi de rendre visibles les expériences, les luttes et les espoirs des Soudanais. Cet engagement guide ma recherche, nourrit ma persévérance et m'aide à imaginer un avenir qui, malgré tout, doit rester ouvert.

³ Voir dans le dossier de la VRS436, Les temps de la recherche, l'article de Pascale Laborier « Poser pour la liberté » - les temporalités de l'exil, pp. 33-35 ; et dans le dossier de la VRS445, Le scientifique et le militaire, l'entretien réalisé par Claude Didry avec Laura Lohéac et Marion Gués Lucchini « La guerre au cœur de l'accueil des chercheurs en exil - Retour sur le programme PAUSE » https://snscs.fr/wp-content/uploads/2024/05/VRS436_HD.pdf <https://snscs.fr/portfolio/le-scientifique-et-le-militaire/>

⁴ Penser des Mondes Alternatifs depuis la Révolution Soudanaise - THAWRA_SuR. <https://anr.fr/Projet-ANR-20-CE41-0008>

VRS



La vie de la recherche scientifique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
PRÉCARISATION RÉORGANISATION SOCIÉTÉ
TERRITORIALISATION EMPLOI SCIENTIFIQUE PARITÉ
FINANCEMENTS PARCOURS PROFESSIONNEL

La Vie de la recherche scientifique (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez, au fil des dossiers, les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences.



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

☐ INDIVIDUEL : 25€ ☐ INSTITUTIONNEL : 50€ ☐ PRIX AU NUMÉRO : 8€

ATTENTION : l'abonnement est facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP

Institution :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Merci de bien vouloir nous retourner ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :

SNCS - CNRS Délégation Ile-de-France Villejuif - 7 rue Guy Môquet - 94800 Villejuif

syndicat@sncs.fr - www.sncs.fr

APPEL À PROJETS
du 07/09 au 15/11/2026



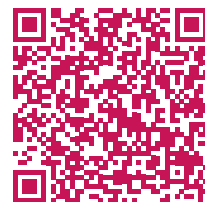
ENSEMBLE, FAISONS GRANDIR LES INITIATIVES POUR L'EAU !

Vous êtes enseignant, agent du service public, chercheur... et vous êtes engagé dans une structure associative publique ou de l'Économie Sociale et Solidaire ?

Vous portez un projet concret pour sensibiliser aux enjeux de l'eau ?

La CASDEN, banque coopérative de la Fonction publique, s'engage à vos côtés et lance un appel à projets « Eau & Éducation » pour vous donner les moyens d'agir. 12 projets seront récompensés et bénéficieront d'un accompagnement.

Pour en savoir plus et déposer votre candidature*, scannez le QR code ou rendez-vous sur casden.fr⁽¹⁾.



**La banque coopérative
de la Fonction publique**

* Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 15 novembre 2026

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n°07 027 138 • Crédit photo : ©Gettyimages